

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 67 (1934-1935)
Heft: 20

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Berner Schulblatt

L'Ecole Bernoise

Erscheint jeden Samstag
Paraît chaque samedi

Korrespondenzblatt des Bernischen Lehrervereins mit Monatsbeilage „Schulpraxis“
Organe de la Société des Instituteurs bernois avec Supplément mensuel „Bulletin pédagogique“

Redaktion: Fr. Born, Lehrer an der Knabensekundarschule I, Bern, Altenbergrain 16. Telefon 36.946.

Redaktor der «Schulpraxis»: Dr. F. Kilchenmann, Seminarlehrer, Wabern bei Bern. Telefon 36.992.

Abonnementspreis per Jahr: Für Nichtmitglieder Fr. 12.—, halbjährlich Fr. 6.—, bei der Post abonniert je 25 Cts. mehr.

Insertionspreis: Die viergespaltene Millimeterzeile 14 Cts. Die zweigespaltene Reklame-Millimeterzeile 40 Cts.

Annoncen-Regie: Orell Füssli-Annoncen, Bahnhofplatz 1, Bern. Telefon 22.191. Filialen in Zürich, Aarau, Basel, Davos, Langenthal, Liestal, St. Gallen, Schaffhausen, Solothurn, Willisau, Lausanne, Genf, Martigny.



Rédaction pour la partie française: G. Mœckli, maître au progymnase, Delémont. Téléphone 211.

Prix de l'abonnement par an: Pour les non-sociétaires fr. 12.—, 6 mois fr. 6.—, abonnés à la poste 25 cts. en plus.

Annonces: 14 cts. le millimètre, Réclames 40 cts. le millimètre.

Régie des annonces: Orell Füssli-Annonces, place de la Gare 1, Berne. Téléphone 22.191. Succursales à Zurich, Aarau, Bâle, Davos, Langenthal, Liestal, St-Gall, Schaffhouse, Soleure, Willisau, Lausanne, Genève, Martigny.

Ständiges Sekretariat des Bernischen Lehrervereins: Bern, Bahnhofplatz 1, 5. Stock. Telefon 23.416. Postcheckkonto III 107
Secrétariat permanent de la Société des Instituteurs bernois: Berne, place de la Gare 1, 5^e étage. Tél. 23.416. Compte de chèques III 107

Inhalt — Sommaire: Abgeordnetenversammlung des Bernischen Lehrervereins. — Assemblée des délégués de la Société des Instituteurs bernois. — Journal de classe, registre et livret scolaires. — Stella Jurensis. — Société pédagogique romande. — Mitteilungen des Sekretariats. — Communications du Secrétariat.

Jeelisberg
850m.ü.M.

Bahn ab
Schiffstation Treib.
Von Schulen, Vereinen
u. Gesellschaften be-
vorzugte Hotels mit
Pensionspreisen ab
Fr. 7.50.

Hotel Waldhaus Rütli u. Post

Terrassen mit wunderv. Ausblick. Tel. Nr. 10. G. Truttmann, Bes.

Hotel Pension Löwen

Schön gelegen. Grosser Saal für Schulen und Vereine. Tel. Nr. 9.
Ad. Hunziker, Bes.

Hotel Waldegg

198
Gr. Garten, geeign. Lokale. Tel. Nr. 8. Alois Truttmann, alt Lehrer.

Schweizerische Jugendherberge und Ferienheim Casa Novalis, Minusio-Locarno

8 Minuten vom See und Bahnhof, Ausgangspunkt für Bäder und Bergwanderungen. Schlafsäle mit Pritschen, Küche mit Zubehör, gedeckte Veranda, sonnige Terrasse, Wascheinrichtung mit Dusche. Prospekt. 99 Anfragen an Frau Schindler.

Schul- Zeichenpapier

liefern wir besonders vorteilhaft.
Verlangen Sie bitte Muster u. Preise

Papeterie

G. Kollbrunner & Co., Bern

Warum zinsen?

wenn Sie mit dem gleichen Gelde in 16-20 Jahren Ihr Ein- oder Mehrfamilienhaus abzahlen können.

Die erste schweiz. Entschuldungskasse KOBAG hat bis heute ihren Mitgliedern zum Bauen, Kaufen oder zur Ablösung von teuren Zinshypotheken über



17,4 Millionen Fr.

zu 1 1/2 % Zins Maximum ausbezahlt. Eine seriöse Entschuldungskasse macht eben nicht unhaltbare Versprechungen, sondern überzeugt durch ihre Leistungen. Prospekte gratis, Statuten und Bedingungen zu 70 Rp. gegen Voreinsendung in Marken erhältlich durch die
Kollektiv-Bau- und Ablösungs-Genossenschaft KOBAG
Geschäftsstelle für den Kanton Bern:
Bern, Neuengasse 39, Telefon 28.011

M. Schorno-Bachmann :: Bern

(Mitglied des Schweizerischen Lehrerinnenvereins)
Chutzenstrasse 30
empfiehlt ihre bestbekannten

Fasostru-Strumpfwaren

feinst maschinengestrickt. Damen-, Sport- und Kinderstrümpfe, Knie- und Herrensocken. 20

Familie Ritschard

empfiehlt ihre Etablissements bestens für Schulen und Vereine in

Biel das **Grand Restaurant Rüschli** mit seinem schönen Garten und grossen Lokalitäten und in

Lugano-Paradiso

das **Hotel Ritschard** und **Villa Savoy** mit 100 Betten und grossem Park.
Mässige Pensions- und Passantenpreise 199

Vereinsanzeigen.

Offizieller Teil.

Sektion Erlach des B. L. V. Sektionsversammlung. Samstag den 25. August, um 14 Uhr, im Schulhaus in Ins. Traktanden: 1. Geschäftliches. 2. Vortrag von Fräulein Helene Stucki, Seminarlehrerin, Bern: «Schule und Elternhaus».

Landesteilverband Mittelland des B. L. V. (Sektionen Schwarzenburg, Seftigen, Bern-Land und Laupen). *Gemeinsame Versammlung* Freitag den 31. August, um 10 Uhr, im Singsaal des neuen Schulhauses in Laupen. Vortrag von Hrn. Seminardirektor Dr. Schohaus über «Schwierige Kinder». Mittagessen im «Bären». Nachmittags nach Belieben Besichtigung von Schloss und Städtchen Laupen; im übrigen gemütliches Beisammensein im Bärensaal (Tanzmusik).

Sektion Laupen des B. L. V. Die Mitglieder wollen Kenntnis nehmen von den Mitteilungen unter Landesteilverband Mittelland.

Sektion Bern-Land des B. L. V. Ganztägige Landesteilverbandsversammlung Freitag den 31. August in Laupen; um 10 Uhr im neuen Schulhaus Vortrag von Dr. Schohaus über «Schwierige Kinder». (Bern ab 8.45; Rundfahrtbillet.) Weiteres siehe unter Landesteilverband Mittelland. Anmeldungen für das Mittagessen (Preis Fr. 3.50 ohne Getränke) bis 24. August an den Sektionspräsidenten Sekundarlehrer P. Ammann in Uetligen.

Section des Franches-Montagnes. Synode d'été samedi 25 août, à St-Brais, maison d'école, 10 heures. Tractanda: Ceux indiqués dans la circulaire du 9 courant.

Nicht offizieller Teil.

Schweiz. Lehrerinnenverein, Sektion Thun und Umgebung. Psychologiekurs von Fr. H. Stucki, Mittwoch den 22. August, um 15 Uhr, in der Aula des Seminars Thun. 4. Vortrag: Entwicklung von Phantasie, Gefühls- und Wertleben im Grundschulalter.

Sektion Burgdorf des schweiz. Lehrerinnenvereins. Turn- und Spielnachmittag für die Unterstufe. Leiterin: Fräulein Müller, Lehrerin, Kirchberg. Mittwoch den 29. August, um 14 Uhr, in der neuen Turnhalle beim Gymnasium in Burgdorf.

Lehrergesangsverein Konolfingen und Umgebung. Nächste Uebung Samstag den 18. August, um 13 Uhr, im Unterweisungslokal Konolfingen.

Lehrergesangsverein Burgdorf und Umgebung. Beginn der Proben für den «Messias» Donnerstag den 23. August, um 17.15 Uhr, im Hotel Bahnhof (Hobi).

Lehrergesangsverein Oberaargau. Wiederbeginn der Proben Freitag den 24. August, um 17½ Uhr, im Uebungssaal des Theaters in Langenthal.

Lehrergesangsverein Thun. Probe Donnerstag den 23. August, punkt 16½ Uhr, im «Freienhof».

41. Promotion des Staatsseminars. Zusammenkunft Samstag den 18. August. Sammlung von 10 Uhr an im Hotel Jura in Bern. 11 Uhr Abfahrt nach Köniz. Mittagessen im Gasthof zum Bären daselbst um 12½ Uhr.

Teppiche

Bettvorlagen, Milieux, Tischdecken, Läufer, Wolldecken, Chinamatten, Türvorlagen, 89

ORIENT-TEPPICHE

beziehen Sie vorteilhaft im ersten Spezial-Geschäft

MEYER-MÜLLER & Co. A.G. BERN

10 BUBENBERG PLATZ 10

NB. Mit Bezugnahme auf das «Berner Schulblatt» gewähren wir jedem Käufer einen **Extra-Rabatt von 10 %** auf allen Teppich-Artikeln

Bibereenbad

25 Minuten von der Station Gümmenen. Altbekannter Landgasthof, lieblich gelegen, abseits der Strasse. Gute Autozufahrt. Gepflegte Küche und Keller. Bachforellen. Küchengeräuchertes. Hähnli. Grosser Saal für Vereine. Tel. 29.

136

E. Tröhler.

Klavier

Sehr schönes Instrument, Marke Thürmer, so gut wie neu, billig abzugeben. **Ed. Fierz-Schäfer**, Hauptgasse 48, I. Stock, Thun. 277



Vorteilh. Preise. Vertrauenshaus seit über 20 Jahren

Heidelbeeren u. Brombeeren
frische, süsse (5 und 10 kg-Kistli)
zu 55 Rp. per kg vers.: **Marie Tenchio**,
Lehrerin, Roveredo, Graubünden)

Freiburg

die malerischeste
Stadt d. Schweiz

Grand Café Restaurant des Charmettes

Spezialpreise für Gesellschaften und Schulen.

Grosse Säle und Gärten. Ausgezeichnete

241

Küche. Telefon Nr. 60. **B. Hofmann**, Wirt.

Frauenarbeitsschule Bern

Kapellenstrasse 4. Telefon 23.461

Herbstkurse 1934

3. September bis 22. Dezember (Herbstferien 1.—14. Oktober)

Unterrichtsstunden: Im September morgens 7—11 Uhr, vom 15. Oktober 8—12 Uhr; nachmittags immer von 14—17 oder 14—18 Uhr. Abendkurse 19.30—21.30 Uhr.

Unterrichtsfächer: Weissnähen, Damenkleidermachen, Knabenkleidermachen, feine Handarbeiten und Weben, Stricken und Häkeln, Lederarbeiten, Flickern und Maschinenstopfen, Glätten, Kochen.

Tages-, Vormittags-, Nachmittags- und Abendkurse.

Spezialprospekte verlangen.

Beginn der nächsten **Kochkurse** (Tages- und Abendkurse): 20. August und 15. Oktober.

Anmeldungen an das Sekretariat. Anfragen Rückporto beilegen.

Die Vorsteherin: Frau **F. Munzinger**.

das gute und preiswerte **möbel** von anliker langenthal

Abgeordnetenversammlung des Bernischen Lehrervereins

Samstag den 26. Mai 1934, um 9 Uhr, im Grossratssaale, Bern.

Anwesend :

Vom Bureau der Abgeordnetenversammlung: Herr Schulinspektor Kasser in Spiez, Präsident und die Herren Vizepräsidenten Fawer und Rieder; 94 Abgeordnete und Sektionspräsidenten aus allen 33 Sektionen;
Von der Revisionskommission die Herren Andrist und Glatz (Frl. Wolf ist entschuldigt);
die Grossräte H.H. Cueni, Geissler, Flühmann, Brawand, Périnat, Horisberger, Grütter, Stammbach;
die Redaktoren des Berner Schulblattes H.H. Born und Mœckli (Herr Dr. Kilchenmann entschuldigt);
Von der pädagogischen Kommission: H.H. Dr. Junod und Schulinspektor Schafroth;
Herr Dr. Bieri, Direktor der Lehrerversicherungskasse;
Herr Dr. Kleinert, Sekretär der Unterrichtsdirektion;
Herr Dr. Gilomen, Präsident des Kantonalvorstandes und sämtliche Mitglieder des Kantonalvorstandes mit Ausnahme des Herrn Studer, entschuldigt;
Protokollführung: Zentralsekretär Graf.

Verhandlungen.

1. Die Ehrung der verstorbenen Mitglieder.

Herr Präsident Kasser verliest die Namen der im letzten Jahre verstorbenen Mitglieder; es sind dies:

A. Bächler, Sekundarlehrer in Münchenbuchsee;
H. Boder, Progymnasiallehrer, Biel;
P. Boder, Lehrer, Biel;
M. Born, gew. Lehrerin, Ittigen;
Frau Boss-Müller, gew. Lehrerin, Grindelwald;
W. Chochard, Lehrer, Münster;
J. Etienne, Sekundarlehrer, Tavannes;
Dr. A. Favrot, Rektor der Kantonsschule Pruntrut;
F. Fridelance, gew. Lehrer an der Uebungsschule des Seminars Pruntrut;
J. Fuchs, gew. Lehrerin, Iseltwald;
E. Grossenbacher, gew. Lehrer, Ursenbach;
S. Gruen, gew. Lehrer, Liesberg;
Frau Heiniger-Wüthrich, gew. Lehrerin, Gysenstein;
S. Kornmeyer, gew. Lehrerin, St. Immer;
G. Michel, Lehrer, Albligen;
G. Oesch, gew. Lehrer, Horrenbach ob Thun;

Assemblée des délégués de la Société des Instituteurs bernois

Samedi le 26 mai 1934, à 9 h. du matin, en la Salle du Grand Conseil, à Berne.

Sont présents :

Du bureau de l'assemblée des délégués: Monsieur le président Kasser, inspecteur scolaire à Spiez et Messieurs les vice-présidents Fawer et Rieder;
94 délégués et présidents de section de toutes les 33 sections;
de la Commission de revision: Messieurs Andrist et Glatz (M^{lle} Wolf est excusée);
les députés au Grand Conseil: Messieurs Cueni, Geissler, Flühmann, Brawand, Périnat, Horisberger, Grütter, Stammbach;
les rédacteurs de « L'Ecole Bernoise »: Messieurs Born et Mœckli (Monsieur le Dr Kilchenmann est excusé);
de la Commission pédagogique: Messieurs Dr Junod et Schafroth, inspecteur scolaire;
Monsieur le Dr Bieri, directeur de la Caisse d'assurance des instituteurs;
Monsieur le Dr Kleinert, secrétaire de la Direction de l'Instruction publique;
Monsieur le Dr Gilomen, président du Comité cantonal, et tous les membres du Comité cantonal, à l'exception de Monsieur Studer, excusé;
le rédacteur du procès-verbal: Monsieur Graf, secrétaire central.

Délibérations.

1. Honneur aux membres décédés.

Monsieur Kasser, président, donne lecture des noms des collègues décédés au cours de l'exercice annuel:

A. Bächler, maître secondaire à Münchenbuchsee;
H. Boder, maître au progymnase de Bienne;
P. Boder, instituteur à Bienne;
M. Born, ancienne institutrice, Ittigen;
M^{me} Boss-Müller, ancienne institutrice, Grindelwald;
W. Chochard, instituteur à Moutier;
J. Etienne, maître secondaire à Tavannes;
Dr A. Favrot, recteur de l'Ecole cantonale, Porrentruy;
F. Fridelance, ancien maître à l'école d'application de l'Ecole normale de Porrentruy;
J. Fuchs, ancienne institutrice, Iseltwald;
E. Grossenbacher, ancien instituteur, Ursenbach;
S. Gruen, ancien instituteur, Liesberg;
Madame Heiniger-Wüthrich, ancienne institutrice, Gysenstein;
S. Kornmeyer, ancienne institutrice, St-Imier;
G. Michel, instituteur, Albligen;
G. Oesch, ancien instituteur à Horrenbach sur Thoune;

J. Racine, gew. Lehrerin, Biel;
 C. Salvisberg, gew. Lehrerin, Zumholz bei Schwarzenburg;
 J. Santschi, gew. Lehrer, Sigriswil;
 G. Schmutz, gew. Lehrer, Niederbipp;
 Frau Schneider-Rösti, gew. Lehrerin, Frutigen;
 L. Schneider, gew. Lehrerin, Reinisch bei Frutigen;
 E. Schweizer, Sek.-Lehrer in Spiez;
 A. Stauffer, gew. Lehrer, Bern;
 E. Theiler, Lehrer, Bern;
 R. Vogel-Wanzenried, gew. Lehrerin, Oberwichterach;
 E. Wymann, Schulinspektor, Langenthal;
 J. Wyss, Lehrer, Unterbach bei Meiringen;
 F. Zbinden, Lehrer, Kirchdorf.

Der Präsident gedenkt des Lebenswerkes der Verstorbenen in ehrenden Worten. Besonders hebt er hervor die Verdienste von P. Boder, Dr. Favrot, E. Schweizer und E. Wymann. Sodann gedenkt er noch zweier verstorbener Männer, die zwar nicht Vereinsmitglieder waren, die es aber doch verdienen, dass an dieser Stelle ihrer ehrend gedacht wird, es sind des Sekundarschulinspektor Dr. Schrag und Dr. E. Jordi, Lehrer an der Landwirtschaftlichen Schule Rüti.

Die Versammlung erhebt sich zu Ehren der Verstorbenen.

2. Eröffnungswort des Präsidenten.

Herr Kasser wirft die Frage auf, wie weit die Schule ihren Anteil habe an der Verworrenheit der Zeit. Er zeigte sodann die Widersprüche, in der sich alle die Kritiker und « Erneuerer » verstricken und protestierte gegen die ungerechten Angriffe gegen pflichtgetreue Lehrer und Beamte.

Sodann kam Herr Kasser auf einige Standesfragen zu sprechen, unter denen er die Bekämpfung des Lehrerüberflusses hervorhob. Dieser Lehrerüberfluss ist durch drei Artikel im « Bund » grell beleuchtet worden. Herr Kasser begrüsst den vom Zentralsekretär geäusserten Gedanken, ein Vikariatsjahr einzuführen. Dieses Vikariatsjahr kann aber nur dann reichen Segen bringen, wenn es dazu dient, den angehenden Lehrer zu prüfen, ob er wirklich zum Lehramte taugt.

Zum Schlusse ermahnte Herr Präsident Kasser die Lehrer und Lehrerinnen, sich nicht durch die vielen « Erneuerungsbestrebungen » verwirren zu lassen, sondern an unserer demokratischen Schule festzuhalten.

(Die vollständige Rede des Herrn Kasser befindet sich im Berner Schulblatt vom 23. Juni 1934, Seite 153.)

3. Protokoll.

a. Das Protokoll der Abgeordnetenversammlung vom 10. Juni 1933 wurde publiziert im Berner Schulblatt vom 22. Juli 1933. Verlesung wird nicht verlangt; es ist genehmigt.

J. Racine, ancienne institutrice à Bienne;
 C. Salvisberg, ancienne institutrice, Zumholz près Schwarzenbourg;
 J. Santschi, ancien instituteur, Sigriswil;
 G. Schmutz, ancien instituteur, Niederbipp;
 Madame Schneider-Rösti, ancienne institutrice, Frutigen;
 L. Schneider, ancienne institutrice, Reinisch près Frutigen;
 E. Schweizer, maître secondaire à Spiez;
 E. Stauffer, ancien instituteur, Berne;
 A. Theiler, instituteur, Berne;
 R. Vogel-Wanzenried, ancienne institutrice, Oberwichterach;
 E. Wymann, inspecteur scolaire, Langenthal;
 J. Wyss, instituteur, Unterbach près Meiringen;
 F. Zbinden, instituteur, Kirchdorf.

Monsieur le président rappelle l'activité déployée toute leur vie par les défunts et, en particulier, les services rendus à notre Société par MM. P. Boder, le Dr Favrot, E. Schweizer et E. Wymann. Ensuite il rappelle aussi la mémoire de deux personnalités disparues, qui, bien que n'ayant pas été membres de notre Société, méritent pourtant d'être mentionnées ici; ce sont: Monsieur le Dr Schrag, inspecteur des écoles secondaires, et Monsieur le Dr E. Jordi, maître à l'école d'agriculture de la Rütli.

L'assemblée se lève pour honorer la mémoire des défunts.

2. Allocution du président.

Monsieur Kasser, dans son allocution, se demande jusqu'à quel point l'on peut rendre responsable l'Ecole de la crise que nous traversons. Il relève ensuite les contradictions dont se rendent coupables tous les critiques et « novateurs » du jour, et proteste contre les attaques injustifiées dirigées contre des instituteurs et fonctionnaires remplissant consciencieusement leurs devoirs. Monsieur Kasser vint ensuite à parler de certaines questions d'ordre professionnel et tout spécialement de la pléthore d'instituteurs, pléthore qui a été mis en vive lumière par trois articles successifs du « Bund ». Monsieur Kasser salue l'idée, exprimée par monsieur le Secrétaire central, de l'introduction d'un stage d'une année. Ce stage ne pourra toutefois porter de bons fruits que s'il sert à mettre en évidence l'instituteur débutant vraiment apte à l'enseignement.

Pour finir, Monsieur le président Kasser invita instituteurs et institutrices à ne pas se laisser dérouter par les nombreuses tentatives de « politique nouvelle », mais au contraire à rester fermement attachés aux principes de notre école démocratique.

(Le discours complet de M. Kasser se trouve publié dans « L'Ecole Bernoise » du 23 juin 1934, page 153.)

3. Procès-verbal.

a. Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 10 juin 1933 a été publié dans « L'Ecole Bernoise » du 22 juillet 1933. La lecture n'en est pas demandée. Il est approuvé.

b. Ueber die Abgeordnetenversammlung vom 18. Juni 1933 ist ein Bericht des Herrn Redaktor Born erschienen in der Nummer vom 25. November des Berner Schulblattes. Auch dieser Bericht wird genehmigt.

4. Wahl der Stimmenzähler und des Uebersetzers.

Als Stimmenzähler werden gewählt die Herren Dr. Hebeisen, Bern und Lehrer Schläppi, Emdthal; als Uebersetzer wird bezeichnet Herr R. Baumgartner, Biel, Mitglied des Kantonalvorstandes.

5. Genehmigung der Traktandenliste.

Die vom Kantonalvorstande aufgestellte und im Berner Schulblatt vom 12. Mai 1934 publizierte Traktandenliste wird genehmigt.

6. Jahresbericht.

a. *Jahresbericht des Kantonalvorstandes.* Zum Kapitel Interventionen und Rechtsschutz macht der Zentralsekretär folgende Bemerkungen:

1. Eine Hauptquelle der Wegwahlen sind immer und immer wieder die Streitigkeiten unter der Lehrerschaft selbst. Dabei hat gewöhnlich der eine der beiden Streitenden bei Behörden und Volk die festere Stellung. Er läuft denn auch zur Schulkommission, während der Schwächere sich an den Lehrerverein wendet. Eine Intervention in einer solchen Situation ist fast eine Unmöglichkeit und man muss sich nur wundern, dass man mit wenigen Ausnahmen immer noch heil aus solch schwierigen Lagen herausgekommen ist. Wir müssen uns vorbehalten, gegen derart fehlbare Mitglieder einmal das Ausschlussverfahren einzuleiten. Immerhin kommt es auch vor, dass die Volksgunst sich wendet, und dass einer, der früher auf den Lehrerverein gepfiffen hat, bescheiden an die Bureautüre des Sekretariates anpocht. Der Sekretär ermahnt die Vertreter der Lehrerschaft, in ihren Sektionen auf diesen wunden Punkt hinzuweisen.

2. Wenn man bei einer Untersuchung über die Ursachen einer gefährdeten Wiederwahl nachforscht, so kommt häufig der Vorwurf, der betreffende Lehrer komme zu spät in die Schule, dehne die Pausen über Gebühr aus und entlasse die Kinder vor Schulschluss. Solche Unpünktlichkeiten werden heute in der Bevölkerung unbarmherzig als Pflichtvernachlässigung betrachtet. Der Arbeiter, der Angestellte, der Beamte sind zu einer sehr pünktlichen Einhaltung der Arbeitszeit verpflichtet. Der kleinste Verstoß wird bei ihnen sofort durch Bussen geahndet. Kein Wunder, wenn sie auch vom Lehrer strenge Einhaltung der Schulzeit verlangen. Wir stehen viel mehr unter der Kontrolle der Öffentlichkeit als wir glauben. Je schwerer die Zeiten werden, je schwieriger sich für viele Bürger der Existenzkampf gestaltet, desto schärfer wird diese Kontrolle.

3. Im Jahresbericht ist auf den Fall eines Lehrers hingewiesen worden, der im Auftrage der

b. Le numéro du 25 novembre 1933 de « L'Ecole Bernoise » a publié un rapport écrit de la plume de Monsieur Born, rédacteur, sur l'assemblée des délégués du 18 juin 1933. Ce rapport est également approuvé.

4. Election des scrutateurs et du traducteur.

Sont choisis comme scrutateurs Messieurs le Dr Hebeisen (Berne) et Schläppi, instituteur à Emdthal. Monsieur R. Baumgartner (Bienne), membre du Comité cantonal, est désigné comme traducteur.

5. Approbation de la liste des tractanda.

La liste des tractanda établie par le Comité cantonal et publiée dans « L'Ecole Bernoise » du 12 mai 1934 est approuvée.

6. Rapport annuel.

a. *Rapport annuel du Comité cantonal.* A propos du chapitre sur les interventions et sur l'assistance judiciaire, monsieur le secrétaire central présente les observations suivantes:

1. La source principale des non-réélections réside toujours et sans cesse dans les querelles du corps enseignant lui-même. D'ordinaire, l'un des deux contestants est mieux vu de l'autorité scolaire et de la population, et, il s'adresse alors à la commission d'école, tandis que le plus faible recourt à la Société des Instituteurs bernois. Intervenir en pareil cas est presque impossible, et, il est curieux que les intéressés puissent, pour ainsi dire, chaque fois, sortir indemnes de situations si embrouillées. Toutefois, nous sommes déterminés à employer, dès maintenant, la clause d'exclusion contre les membres qui se rendront coupables de tels manquements. Il peut, cependant, aussi arriver que la faveur populaire tourne et que celui qui s'était autrefois moqué de la Société des Instituteurs bernois vienne, un jour, heurter à la porte du Secrétariat et implorer humblement son secours. — Le secrétaire invite les représentants du corps enseignant à attirer l'attention de leurs sections sur ce point délicat.

2. A l'examen des raisons ayant engendré les non-réélections, l'on arrive à découvrir que les instituteurs en cause ont souvent péché pour être arrivé en retard à l'école, pour avoir prolongé outre mesure les récréations et licencié les élèves avant la fin des classes. De tels manquements sont aujourd'hui considérés par les populations comme de graves négligences du devoir professionnel. Les ouvriers, employés et fonctionnaires sont tenus à observer strictement leurs heures de travail. La moindre dérogation de leur part est immédiatement passible d'amendes. Il n'est donc pas étonnant qu'ils exigent du maître d'école que celui-ci soit tenu aux mêmes obligations touchant les heures de fonctions. Nous sommes plus que nous ne le pensons sous le contrôle du public. Plus les temps sont difficiles plus la lutte pour l'existence augmente d'acuité pour nombre de citoyens, plus sévère devient le contrôle.

3. Le rapport annuel a relevé le cas d'un instituteur qui, au nom de la commission d'école, avait

Schulkommission dem Vater eines fehlbaren Schülers einen etwas energischen Brief schrieb. Der Lehrer wurde dafür vor den Richter zitiert. Es wurde ein Vergleich abgeschlossen, der eigentlich nicht befriedigend war. Rechtlich musste aber der Lehrer die Verantwortung für den Brief tragen, da die Gegenzeichnung der Schulkommission fehlte. Wir möchten davor warnen, dass Lehrer Kompetenzen und Verantwortungen übernehmen, die Sache der Schulbehörden sind.

4. Der heutige Schulbetrieb mit seinen Schülerreisen, seinen Turn- und Sportübungen, seinen Experimenten erfordert es dringend, dass überall die Schülerversicherung und die Haftpflichtversicherung des Lehrers eingeführt wird.

Mit diesen Bemerkungen wird der Jahresbericht genehmigt.

b. Stillschweigend werden genehmigt die *Jahresberichte des Berner Schulblattes und der pädagogischen Kommissionen*.

7. Rechnungen der Zentral- und Stellvertretungskasse.

Zentralsekretär Graf weist darauf hin, dass er nur in rechtlicher Hinsicht die Verantwortung für die Rechnung dem Verein gegenüber trage. Die Abfassung der Rechnung gehört zu den Obliegenheiten unserer Angestellten, Fr. Peter, wie dies übrigens auch schon bei Fr. Keller der Fall war.

Die Rechnungen bewegen sich in gewohnten Bahnen. Das Rechnungsergebnis der Zentralkasse ist ein günstiges.

An der Abgeordnetenversammlung vom 10. Juni 1933 machte Herr Cornioley, Bern, die Anregung, es möchten die Budgetposten und die Rechnungsziffern zur bessern Uebersicht nebeneinandergestellt werden. Diese Anregung wurde geprüft; wir konnten sie aber aus technischen Gründen nicht ausführen, da wir an die Raumverhältnisse des Berner Schulblattes gebunden sind.

Im Namen der Revisionskommission führt Herr Andrist, Pieterlen, aus, dass die Kommission die Rechnungen gewissenhaft geprüft und mit den Belegen verglichen habe. Sie steht unter dem Eindruck einer sauberen, gewissenhaften und genauen Arbeit. Sie empfiehlt beide Rechnungen zur Genehmigung.

Herr Hürlimann, Laupen, erkundigt sich nach dem Posten « Ausserordentliche Aktionen ».

Zentralsekretär Graf antwortet, dort seien alle Kosten verzeichnet, die im Kampfe um den Lohnabbau entstanden seien. Unter anderm seien dort die Kosten eingetragen, die durch die ausserordentliche Abgeordnetenversammlung vom 18. November 1933 verursacht wurden.

Die beiden Rechnungen werden hierauf genehmigt.

8. Vergabungen.

Fr. 500 zugunsten der schweizerischen Lehrerwaisenstiftung;

écrit au père d'un écolier pris en défaut, une lettre assez énergique. Résultat: l'instituteur est cité devant le juge. Un arrangement, à la vérité peu satisfaisant, fut conclu. D'après la loi, l'instituteur fut rendu responsable de la lettre, celle-ci n'ayant pas été contresignée par la commission d'école. Gardons-nous donc, nous instituteurs, de nous arroger des compétences et de prendre des responsabilités qui sont affaires de l'autorité scolaire.

4. L'école d'aujourd'hui réclame impérieusement l'introduction de l'assurance-responsabilité civile de l'instituteur et de l'assurance scolaire, étant donné les courses scolaires et les nombreux exercices de gymnastique et de sport où maîtres et élèves exercent leur activité.

Sur ces remarques, le rapport annuel est approuvé.

b. Les rapports annuels de « L'Ecole Bernoise » et des commissions pédagogiques sont approuvées tacitement.

7. Comptes de la Caisse centrale et de la caisse de remplacement.

Monsieur Graf, secrétaire central, fait observer que ce n'est qu'au point de vue légal qu'est engagée sa responsabilité en ce qui concerne le compte de la Société. C'est à Mademoiselle Peter qu'incombe le devoir d'établir ce compte, comme ce fut aussi le cas, en son temps, pour Mademoiselle Keller.

Les comptes se meuvent dans les limites ordinaires. Le compte de la Caisse centrale boucle par un reliquat actif.

Lors de l'assemblée des délégués du 10 juin 1933, Monsieur Cornioley (Berne) a proposé que soient placés les uns à côté des autres les chiffres du budget, d'une part, et les chiffres du compte, d'autre part, cela pour en faciliter l'examen. Cette proposition fut discutée, mais rejetée pour des raisons d'ordre technique, vu que nous sommes tenus de nous conformer au format de « L'Ecole Bernoise ».

Au nom de la commission de revision, Monsieur Andrist (Perles) déclare que la commission a examiné les comptes et les a vérifiés avec les pièces à l'appui. Ils donnent l'impression d'un travail accompli avec la netteté, la conscience et l'exactitude désirables; aussi la commission recommande-t-elle les deux comptes à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur Hürlimann (Laupen) aimerait être renseigné sur la rubrique « actions extraordinaires ».

Monsieur Graf, secrétaire central, répond que c'est là que sont indiquées toutes les dépenses provenant de la lutte relative à la baisse des traitements. Y sont portés entre autres, les frais occasionnés par l'assemblée extraordinaire des délégués, tenue le 18 novembre 1933.

Là-dessus, les deux comptes sont acceptés.

8. Dons.

Il est fait don des sommes suivantes: fr. 500, en faveur de la Fondation suisse pour orphelins d'instituteurs;

je Fr. 100 zugunsten des Vereins abstinenter Lehrer und des Naturhistorischen Museums in Bern;
je Fr. 50 zugunsten der bernischen Liga gegen die Tuberkulose, des Kindersanatoriums Maison Blanche bei Leubringen, des Arbeitsheims Köniz, des kantonalen Vereins für Kinder- und Frauenschutz und des Asile jurassien pour enfants arriérés.

9. Voranschlag für das Jahr 1934/35.

I. Zentralkasse.

Zentralsekretär Graf führt aus, dass das Rechnungsergebnis des letzten Jahres eine Herabsetzung des Jahresbeitrages erlauben würde. Angesichts des Lohnabbaues könnte diese, wenn auch kleinere Erleichterung, begrüsst werden. Der Kantonalvorstand hat sich deshalb ernstlich gefragt, ob er nicht eine Herabsetzung des Jahresbeitrages vorschlagen wolle. Wenn er heute vorschlägt, den Jahresbeitrag auf Fr. 24 zu belassen, so leiten ihn folgende Erwägungen: Die kommenden schweren Zeiten stellen an unsere sozialen Institutionen erhöhte Anforderungen. Ein Lehrer, der seine Stelle verliert, hat schwer, wieder irgendwo unterzukommen. Gemäss den Bestimmungen des Reglements über den Schutz der Mitglieder bei ungerechtfertigten Nichtwiederwahlen hat ein solcher Lehrer aber Anspruch auf unsere finanzielle Unterstützung. Dann sind die vielen stellenlosen Lehrer da. Im Anfang der Stellenlosigkeit kommen sie nicht zu uns. Wenn aber die Stellenlosigkeit lange andauert, so ergibt sich doch die Notwendigkeit, ihnen zu helfen.

Nun haben wir den Hilfsfonds des Schweizerischen Lehrervereins. Der hilft in vielen Fällen. Alles aber können wir nicht auf ihn abwälzen; wir müssen uns auch auf kantonalem Boden vorsehen. Aus dem Ergebnis unserer Sammlung für die Arbeitslosen schieden wir Fr. 6500 aus, von denen heute noch Fr. 3962.93 zur Verfügung stehen. Diesen Fonds möchten wir mit Fr. 2000 äufnen und dann Unterstützungsfonds benennen. Selbstverständlich sollen nicht nur die Zinsen verwendet werden dürfen, sondern die Gesamtsumme soll zur Ausrichtung von Unterstützungen zur Verfügung stehen. Der Kantonalvorstand stellt deshalb folgende Anträge:

- a. der Jahresbeitrag für die Zentralkasse inklusive Abonnement für das Berner Schulblatt für das Jahr 1934/35 wird auf Fr. 24 festgesetzt;
- b. es wird ein Unterstützungsfonds geschaffen, der besteht aus dem bereits bestehenden Fonds für arbeitslose Lehrer (Fr. 3962.93) und einer Einlage von Fr. 2000 aus dem Ergebnis der Jahresrechnung 1934/35;
- c. der vom Kantonalvorstand aufgestellte Voranschlag für das Jahr 1934/35 (siehe Berner Schulblatt vom 12. Mai 1934, Seite 78) wird genehmigt.

Diese Anträge werden genehmigt.

fr. 100 à la Société des instituteurs abstinents;
fr. 100 également au Musée d'histoire naturelle à Berne;
fr. 50 à chacune des institutions suivantes: Ligue contre la tuberculose, Sanatorium pour enfants « Maison Blanche » à Evilard, Home du travail de Köniz, Société pour protection de l'enfance et de la femme, Asile jurassien pour enfants arriérés.

9. Budget pour l'exercice annuel 1934/35.

I. Caisse centrale.

Monsieur Graf, secrétaire central, déclare que le résultat favorable du compte de l'année dernière pourrait permettre une réduction de la cotisation annuelle. Vu la baisse des traitements, cette réduction, si petite fût-elle, serait la bienvenue. Aussi le Comité cantonal s'est-il sérieusement demandé si pareille abaissement de la cotisation serait indiqué maintenant. Sa proposition d'aujourd'hui de maintenir cette cotisation annuelle au chiffre de fr. 24 s'explique comme suit:

Les temps difficiles que nous allons traverser mettront fortement à contribution nos institutions sociales. Le maître d'école qui perd sa place a de la peine à se procurer un nouveau poste. Aux termes des dispositions du règlement sur la protection des membres en cas de non-réélection injustifiée, l'instituteur évincé de la sorte a droit à notre appui financier. Il faut toujours s'attendre à un grand nombre de sans-place dans nos rangs. Au début de leur chômage, ils ne s'adressent pas à nous; mais quand celui-ci dure longtemps, il est de toute nécessité de leur venir en aide.

Or, nous avons le « Fonds de secours de la Société suisse des instituteurs » qui peut nous rendre service en bien des cas. Impossible, toutefois, de lui faire supporter tous les secours: il est de notre devoir d'avoir aussi recours à nos ressources dans les limites de notre canton. Du produit de notre collecte, nous avons déjà utilisé fr. 6500 pour les chômeurs, et, il reste encore actuellement fr. 3962.93 à disposition. C'est ce fonds que nous voudrions augmenter de fr. 2000, et le dénommer ensuite: Fonds cantonal de secours. Bien entendu, non seulement les intérêts devraient être employés, mais aussi tout le montant de cette somme pour servir des secours. Le Comité cantonal fait donc les propositions suivantes:

- a. la cotisation annuelle (y compris l'abonnement à « L'Ecole Bernoise ») pour la Caisse centrale sera de fr. 24 pour l'exercice 1934/35;
- b. il sera créé un Fonds de secours, qui comprend déjà la somme de fr. 3962.93, montant destiné aux instituteurs sans place, et auquel sera ajouté un versement de fr. 2000, à prélever sur compte annuel 1934/35;
- c. le budget établi par le Comité cantonal, pour l'exercice 1934/35 (voir « L'Ecole Bernoise » du 12 mai 1934, page 78) est approuvé.

Ces trois propositions sont acceptées.

II. Stellvertretungskasse.

Zentralsekretär Graf gibt einen Ueberblick über die einbezahlten Beiträge und über die Auszahlungen, d. h. die Leistungen der Kasse für Stellvertretungskosten. Die Rechnung fusst auf den Ergebnissen des letzten Jahres, dann wurde aber auch der Durchschnitt der Jahre 1931/32, 1932/33 und 1933/34 berechnet. Die erstere Zahl bedeutet stets das Ergebnis des Jahres 1933/34, die zweite das Ergebnis des dreijährigen Durchschnittes. Es ergibt sich folgendes Bild:

a. *Primarlehrer Bern-Stadt.* Beitrag: Fr. 20. Leistungen der Kasse: Fr. 37. 40, bzw. Fr. 26. 60.

b. *Primarlehrer der Stadt Biel:* Beitrag Fr. 20. Leistungen: Fr. 5. 55, bzw. Fr. 11. 65.

c. *Primarlehrer der übrigen Sektionen:* Beitrag Fr. 10. Leistungen: Fr. 10. 60 bzw. Fr. 10. 45.

d. *Primarlehrerinnen der Stadt Bern:* Beiträge: 1931/32 und 1932/33 je Fr. 50, 1933/34 Fr. 45. Leistungen: Fr. 52. 10 bzw. Fr. 49. 50.

e. *Primarlehrerinnen der Stadt Biel:* Beiträge gleich wie Bern. Leistungen: Fr. 33. 75, bzw. Fr. 33. 70.

f. *Primarlehrerinnen der übrigen Sektionen:* Beiträge Fr. 20. Leistungen: Fr. 17, bzw. Fr. 19. 25.

Aus dieser Zusammensetzung ergibt es sich, dass bei den sogenannten Landsektionen Einzahlungen und Kassenleistungen sich ungefähr die Waage halten. Hier brauchen wir bei der Festsetzung der Beiträge nichts zu ändern. Dagegen müssen wir die Lehrerschaft der Stadt Biel entlasten. Diese Entlastung darf allerdings nicht zu weit gehen, da ein oder zwei längere Stellvertretungen in Biel sofort ein anderes Bild geben könnten.

Angesichts der hohen Stellvertretungskosten in der Stadt Bern ist im Kantonalvorstand der Wunsch ausgesprochen worden, man möchte die Kontrolle der Stellvertretungsfälle verschärfen. Der Bernische Lehrerverein besass bis jetzt keine eigene Kontrolle; er verliess sich auf die Kontrolle der Schulkommissionen und des Inspektorates. Der Kantonalvorstand wird die Frage prüfen, wie eine wirksame Kontrolle eingeführt werden kann.

Der Kantonalvorstand unterbreitet der Abgeordnetenversammlung folgenden Antrag:

Die Jahresbeiträge für die Stellvertretungskasse werden für das Jahr 1934/35 festgesetzt wie folgt:

Primarlehrer der Stadt Bern	Fr. 25
Primarlehrer der Stadt Biel.	» 15
Primarlehrer der übrigen Sektionen	» 10
Primarlehrerinnen der Stadt Bern	» 50
Primarlehrerinnen der Stadt Biel	» 35
Primarlehrerinnen der übrigen Sektionen	» 20

Dieser Antrag wird angenommen.

II. Caisse de remplacement.

Monsieur Graf, secrétaire central, donne un aperçu sur les montants reçus et les versements effectués, c'est-à-dire sur le roulement de la Caisse de remplacement. Le compte est basé sur les résultats de l'année dernière, puis l'on a calculé aussi la moyenne des chiffres fournis par les années 1931/32, 1932/33 et 1933/34. Le premier chiffre se rapporte au résultat de l'exercice 1933/34, le deuxième au résultat de la moyenne des trois années. Voici le tableau qui en découle:

a. *Maîtres primaires de Berne-Ville.* Cotisation: fr. 20. Versements de la Caisse: fr. 37. 40, (1933/34) et fr. 26. 60 (moyenne des 3 dernières années).

b. *Maîtres primaires de la ville de Bienne.* Cotisation fr. 20. Versements: respectivement fr. 5. 55 et fr. 11. 65.

c. *Maîtres primaires des autres sections:* Cotisation fr. 10. Versements: resp. fr. 10. 60 et fr. 10. 45.

d. *Maîtresses primaires de la ville de Berne:* Cotisations: 1931/32 et 1932/33 respectivement fr. 50, 1933/34 fr. 45. Versements: respectivement fr. 52. 10 et fr. 49. 50.

e. *Maîtresses primaires de la ville de Bienne:* Cotisations comme Berne, Versements: respectivement fr. 33. 75 et fr. 33. 70.

f. *Maîtresses primaires des autres sections:* Cotisations fr. 20. Versements: respectivement fr. 17 et fr. 19. 25.

De cet aperçu il résulte que, pour les soi-disant sections campagnardes, cotisations des membres et versements de la caisse sont à peu près identiques. Ici, pour déterminer le chiffre des cotisations, on n'a pas à effectuer de changements. Par contre, il nous faut abaisser la cotisation du corps enseignant de la ville de Bienne, sans toutefois pousser trop loin cette réduction, étant donné qu'un ou deux remplacements de plus à Bienne pourraient tout de suite modifier le tableau.

Vu les frais considérables de remplacement dans la ville de Berne, il a été exprimé, au sein du Comité central, le vœu qu'on devrait exercer avec plus de sévérité le contrôle des cas de remplacement. La Société des Instituteurs bernois ne possédait jusqu'ici pas le contrôle en propre, elle s'en remettait aux bons soins des commissions d'école et de l'inspectorat. Le Comité cantonal va examiner la question du contrôle et aviser aux moyens de le rendre effectif. Le Comité cantonal soumet à l'assemblée des délégués la proposition suivante:

Les cotisations annuelles pour la Caisse de remplacement sont fixées comme suit pour l'exercice 1934/1935:

Pour maîtres primaires de la ville de Berne	Fr. 25
Pour maîtres primaires de la ville de Bienne	» 15
Pour maîtres primaires des autres sections	» 10
Pour maîtresses primaires de la ville de Berne	» 50
Pour maîtresses primaires de la ville de Bienne	» 35
Pour maîtresses primaires des autres sections	» 20

Cette proposition est acceptée.

10. Revision von § 19 der Statuten.

Der Sprecher der Revisionskommission, Herr *Andrist* in Pieterlen, führt aus, dass die Amtsdauer der Revisoren (zwei Jahre) zu kurz sei. Kaum hat man sich eingearbeitet, muss man wieder austreten. Die Revisoren schlugen deshalb vor, die Amtsdauer der Revisionskommission um zwei Jahre zu erhöhen. Der Kantonalvorstand hat diesem Antrage zugestimmt, aber eine etwas andere Regelung vorgeschlagen, der auch die Revisoren zustimmen können. Der Antrag der Revisionskommission und des Kantonalvorstandes lautet:

« Der erste und der letzte Satz des § 19 der Statuten werden gestrichen und durch folgende Bestimmungen ersetzt:

Die Revisionskommission besteht aus vier Mitgliedern (mindestens einem Primarlehrer, einer Primarlehrerin und einem Mittellehrer), die aus zwei Sektionen entnommen werden. Die Amtsdauer beträgt vier Jahre; alle zwei Jahre findet eine Halberneuerung statt.

Die Prüfungssektionen werden durch die Abgeordnetenversammlung bezeichnet. »

Der Antrag der Revisionskommission und des Kantonalvorstandes wird unterstützt durch Herrn *Ammann*, Uetligen. Schon vor 12 Jahren, als die Sektion Bern-Land Prüfungssektion war, stellten die damaligen Revisoren den Antrag, es sei die Amtsdauer zu verlängern. Damals war der Kantonalvorstand nicht für den Antrag zu haben.

Zentralsekretär *Graf* weist darauf hin, dass im Falle der Annahme des revidierten Artikels eine Urabstimmung veranstaltet werden müsse. Der Kantonalvorstand wird den Sektionsvorständen die Modalitäten durch ein Kreisschreiben mitteilen.

Im Falle der Annahme des neuen Artikels werden als Prüfungssektionen vorgeschlagen Büren und Bern-Stadt. Sollte der Artikel verworfen werden, so müsste Büren ausscheiden und Bern-Stadt wäre für die nächsten zwei Jahre Prüfungssektion.

Abstimmung.

Der Antrag der Revisoren und des Kantonalvorstandes wird angenommen und an die Urabstimmung gewiesen.

Als Prüfungssektionen werden gewählt Büren und Bern-Stadt unter der Voraussetzung, dass der neue Artikel angenommen wird. Im Falle der Verwerfung ist Bern für die Jahre 1934/35 und 1935/36 einzige Prüfungssektion.

11. Wahlen.

a. Des Bureaus der Abgeordnetenversammlung.

Obschon die Bestimmungen über die Beschränkung der Amtsdauer für die Mitglieder des Bureaus der Abgeordnetenversammlung nicht gelten, haben die Mitglieder des Bureaus, die Herren *Kasser*, *Fawer* und *Rieder* demissioniert. An ihre Stellen werden gewählt:

als Präsident: Herr Dr. *Gilomen*, bisher Präsident des Kantonalvorstandes;

als Vizepräsidenten: die Herren *Perren*, St. Stephan und *O. Farine*, Courtedoux.

10. Revision du § 19 des statuts.

Le rapporteur de la Commission de revision, Monsieur *Andrist* (Perles), déclare que la durée des fonctions de vérificateurs (deux ans) est trop brève. A peine a-t-on pu s'y faire qu'il faut déjà se démettre. Aussi les reviseurs proposent-ils de la prolonger de deux ans. Le Comité cantonal a approuvé cette proposition, mais a en même temps conseillé un autre règlement, auquel les vérificateurs ont donné leur adhésion. La proposition des Commission de revision et Comité cantonal a pour teneur:

« Les première et dernière phrases du § 19 des statuts sont biffées et remplacées par les dispositions suivantes:

La Commission de revision se compose de quatre membres (d'un instituteur, d'une institutrice et d'un maître d'école moyenne, au moins), pris dans deux sections. La durée de fonctions sera de quatre ans, et, tous les deux ans aura lieu un renouvellement partiel (deux membres).

L'assemblée des délégués désignera les sections examinatrices. »

La proposition de la Commission de revision et du Comité cantonal est appuyée par Monsieur *Ammann* (Uetligen). Il y a 12 ans déjà, quand la Section de Berne-Campagne était section examinatrice, les vérificateurs d'alors proposèrent une période de fonctions d'une plus grande durée, mais le Comité cantonal de ce temps-là rejeta leur demande. Monsieur *Graf*, secrétaire central, fait observer qu'en cas d'acceptation de l'article révisé, une votation générale serait nécessaire. Le Comité cantonal communiquera aux comités de section les modalités y relatives, par lettre circulaire.

En cas d'acceptation du nouvel article, sont proposées comme section examinatrices: Büren et Berne-Ville. Si l'article devait être rejeté, Büren se démettrait et Berne-Ville serait section examinatrice pour les deux années prochaines.

Votation.

La proposition des vérificateurs et du Comité cantonal est approuvée et fera l'objet d'une votation générale.

Sont nommées sections examinatrices Büren et Berne-Ville, à condition que le nouvel article soit adopté. Au cas contraire, c'est Berne-Ville qui restera seule comme section examinatrice pour les exercices 1934/35 et 1935/36.

11. Elections.

a. Du bureau de l'assemblée des délégués.

Bien que les dispositions sur la restriction de la durée de fonctions ne comptent pas pour les membres du bureau de l'assemblée des délégués, les membres du bureau: Messieurs *Kasser*, *Fawre* et *Rieder* ont démissionné. Sont élus à leur place:

comme président Monsieur le Dr *Gilomen*, jusqu'ici président du Comité cantonal;

comme Vice-présidents Messieurs *Perren* (St-Etienne) et *O. Farine* (Courtedoux).

Herr Dr. Gilomen erklärt Annahme der Wahl. Er benützt die Gelegenheit, um dem abtretenden Präsidenten Herrn Kasser und den demissionierenden Vizepräsidenten den Herren Fawer und Rieder den besten Dank für die geleisteten Dienste auszusprechen.

b. Wahl von zwei Mitgliedern des Kantonalvorstandes.

Herr Dr. Gilomen verweist auf die statutarischen und reglementarischen Bestimmungen, nach denen sich die Wahl zu vollziehen hat. Aus der Stadt Bern ist der Vorschlag für eine Mittellehrerin eingetroffen, nämlich *Fräulein D. Sahli, Sekundarlehrerin an der Laubeckschule*. Da keine weiteren Vorschläge gemacht werden, wird Frl. Sahli in offener Abstimmung gewählt. Ein Vorschlag für einen Primarlehrer liegt nicht vor. Herr V. Rieder schlägt vor, das Amt Laufen zu berücksichtigen. Er ersucht den Präsidenten der Sektion Laufen, einen Vorschlag zu machen. Herr Wullimann, Präsident der Sektion Laufen, möchte zuerst den Sektionsvorstand konsultieren. Da die Wahl aber sofort stattfinden muss, schlägt Herr V. Rieder vor Herrn J. Cueni, Lehrer, Zwingen, der schon einmal dem Kantonalvorstande angehört hat. Herr Präsident Kasser fragt an, ob die Vorschläge vermehrt werden. Dies ist nicht der Fall, so kann auch hier offen abgestimmt werden. In offener Abstimmung wird Herr J. Cueni, Lehrer, Zwingen, einstimmig zum Mitgliede des Kantonalvorstandes gewählt.

Herr Cueni verdankt die Wahl namens der Sektion Laufen. Zentralsekretär Graf begrüsst die Wahl des Herrn Cueni. Die Lehrerschaft des Amtes Laufen steht auf einem exponierten Posten. Es ist deshalb äusserst wichtig für uns, dass wir mit der dortigen Lehrerschaft stets Fühlung haben.

d. Wahl der Delegierten in den Schweizerischen Lehrerverein.

Zentralsekretär Graf gibt die Wahlsituation bekannt. Nach § 9 der neuen Statuten des S. L. V. ordnet jede Sektion ihren Präsidenten und ein weiteres Mitglied als Delegierte ab. Dazu kommt auf je 100 Mitglieder ein weiterer Delegierter. Massgebend ist die Zahl der ordentlichen Sektionsmitglieder. Zu diesen gehören auch die Stellenlosen und die Veteranen. Auf 31. März 1933 zählte der Bernische Lehrerverein 3595 zahlende und 199 nicht zahlende Mitglieder, also 3794 oder aufgerundet 3800 Mitglieder. Die Zahl der bern. Delegierten beträgt also 2 plus 38 oder 40. Die Mitglieder des Kantonalvorstandes sind von Amtes wegen Delegierte. Die Abgeordnetenversammlung hat also noch 27 Delegierte zu wählen. Der Kantonalvorstand hat einen Wahlvorschlag aufgestellt. Die Amtsdauer beginnt am 1. Januar 1935 und endet am 31. Dezember 1938.

Einige Delegierte mussten ausscheiden, da sie mehr als zwei Amtsdauern Delegierte waren; es sind dies Herr Bez, Lehrer, Thun; Frl. Bütikofer,

Monsieur le Dr Gilomen accepte cette nomination. Il profite de l'occasion pour remercier vivement de leurs services Monsieur Kasser, président sortant de charges et Messieurs les vice-présidents Fawer et Rieder.

b. Election de deux membres du Comité cantonal.

Monsieur le Dr Gilomen rappelle les dispositions statutaires et réglementaires d'après lesquelles doit avoir lieu l'élection. La Ville de Berne propose la candidature d'une maîtresse d'école moyenne, à savoir: *Mademoiselle D. Sahli, maîtresse secondaire à l'école de la Laubeck*. En l'absence d'autres propositions, Mlle Sahli est nommée par acclamation. Il n'existe pas de candidature de maître primaire. Monsieur V. Rieder propose que soit pris en considération le district de Laufon et prie le président de la section de Laufon de faire une proposition. Monsieur Wullimann, président de ladite section, tiendrait d'abord à consulter le comité de sa section. Toutefois, comme l'élection doit avoir lieu immédiatement, Monsieur V. Rieder propose Monsieur J. Cueni, instituteur à Zwingen, qui a déjà fait une fois partie du Comité cantonal.

Monsieur Kasser, président, demande s'il y a d'autres propositions. Cela n'étant pas le cas, l'on pourra également, ici, procéder par acclamation. Monsieur J. Cueni, instituteur à Zwingen, est nommé à l'unanimité, par acclamation, membre du Comité cantonal.

Au nom de la section de Laufon, Monsieur Cueni remercie de la confiance qu'on lui témoigne. Monsieur Graf, secrétaire central, se félicite de la nomination de Monsieur Cueni. Le corps enseignant du district de Laufon occupe un poste exposé. Il est donc de toute importance pour nous que nous soyons sans cesse en contact avec lui.

d. Election des délégués à la Société suisse des instituteurs.

Monsieur Graf, secrétaire central, donne connaissance de la situation actuelle en ce qui concerne les votations. Aux termes du § 9 des nouveaux statuts de la Société suisse des instituteurs, chaque section désigne son président et un second délégué comme mandataires. Ajoutons que chaque centaine de membres donne droit à un nouveau délégué. C'est le chiffre des membres ordinaires de section qui sert de norme, chiffre auquel il faut ajouter celui des instituteurs sans place et des vétérans. Au 31 mars 1933, la Société des Instituteurs bernois comptait 3595 membres payants et 199 membres non-payants, soit 3794 membres, ou, en chiffre rond, 3800. Le nombre des délégués bernois est donc de 2 plus 38, soit 40 délégués. Les membres du Comité cantonal sont délégués de par leurs fonctions. L'assemblée des délégués a donc à élire encore 27 délégués. Le Comité cantonal a établi un plan d'élections. La période de fonctions commence le 1^{er} janvier 1935 et finit le 31 décembre 1938.

Quelques délégués ont dû se démettre du fait qu'ils ont été délégués pendant plus de deux périodes de fonctions. Ce sont: Monsieur Bez, insti-

Lehrerin, Grasswil; Herr Fromaigeat, Lehrer, La Chaux-des-Breuleux; Herr Fawer, Lehrer, Biel; Herr Jäggi, Lehrer, Herzogenbuchsee und Herr Mœckli, Lehrer am Progymnasium Delsberg. Ihre Verdienste werden geziemend verdankt.

Die vom Kantonalvorstand Vorgeschlagenen erreichen alle das absolute Mehr. Es werden gewählt:

1. Mathilde Aebersold, Lehrerin, Bern;
2. E. Aebersold, Lehrer, Ittigen;
3. F. Born, Sek.-Lehrer, Bern;
4. A. Champion, Schulvorsteher, Delsberg;
5. Irma Chapuis, Lehrerin, Bonfol;
6. F. Gäumann, Sek.-Lehrer, Worb;
7. D. Glatz, Lehrer, Pieterlen;
8. Dr. W. Hebeisen, Gymn.-Lehrer, Bern;
9. W. Kasser, Schulinspektor, Spiez;
10. Dr. F. Kilchenmann, Sem.-Lehrer, Wabern;
11. F. Leizmann, Lehrer, Sigriswil;
12. Dr. P. Marti, Sek.-Schulinspektor, Bern;
13. W. Moser, Oberlehrer, Bern;
14. Frau F. Müller, Lehrerin, Meiringen;
15. M. Perren, Lehrer, St. Stephan;
16. V. Rieder, Sek.-Lehrer, Delsberg;
17. E. Schafroth, Schulinspektor, Interlaken;
18. Dr. O. Schreyer, Sem.-Vorsteher, Hofwil;
19. E. Schwarz, Lehrerin, Delsberg;
20. E. Schweizer, Lehrer, Rotenbaum b. Burgdorf;
21. R. Studer, Sek.-Lehrer, Wangen a. A.;
22. Zürcher, Oberlehrer, Bern;
23. E. Baumgartner, Lehrer, Biel;
24. F. Buri, Lehrer, Lauterbrunnen;
25. P. Fink, Lehrer, Bern;
26. F. Guggisberg, Lehrer, Thun;
27. Johanna Leuenberger, Lehrerin, Biel.

Dazu treten, wie eingangs erwähnt, 13 Mitglieder des Kantonalvorstandes.

12. Schulsammlung zugunsten des Sanatoriums Maison Blanche in Leubringen.

Der Referent Herr P. Stalder, gew. Lehrer, Bern und Mitglied der Direktion des Sanatoriums schildert den Entwicklungsgang des Sanatoriums und weist darauf hin, dass der Bernische Lehrerverein an der Gründung und an der Entwicklung des Sanatoriums grossen Anteil hatte. Dies verpflichtet ihn, an der baulichen Vergrösserung mitzuarbeiten.

Der Redner unterbreitet der Abgeordnetenversammlung folgenden Antrag:

« Die Abgeordnetenversammlung des Bernischen Lehrervereins vom 26. Mai 1934 erklärt sich, vorbehältlich der Genehmigung durch die Unterrichtsdirektion, mit einer allgemeinen Sammlung unter der Schuljugend im Jahre 1935 zugunsten des Neubaus im Kindersanatorium Maison Blanche in

tuteur à Thoun; M^{lle} Bütikofer, institutrice à Grasswil; Monsieur Fromaigeat, instituteur à La Chaux-des-Breuleux; Monsieur Fawer, instituteur à Bienne; Monsieur Jäggi, instituteur à Herzogenbuchsee et Monsieur Mœckli, maître au progymnase de Delémont. On les remercie dûment des excellents services qu'ils ont rendus.

Les candidats proposés par le Comité cantonal obtiennent tous la majorité absolue. Sont nommés:

1. Mathilde Aebersold, institutrice à Berne;
2. E. Aebersold, instituteur à Ittigen;
3. F. Born, maître secondaire à Berne;
4. A. Champion, directeur d'école à Delémont;
5. Irma Chapuis, institutrice à Bonfol;
6. F. Gäumann, maître secondaire à Worb;
7. D. Glatz, instituteur à Pieterlen;
8. Dr W. Hebeisen, maître de gymnase à Berne;
9. W. Kasser, inspecteur d'école à Spiez;
10. Dr F. Kilchenmann, professeur d'école normale à Wabern;
11. F. Leizmann, instituteur à Sigriswil;
12. Dr P. Marti, inspecteur des écoles secondaires à Berne;
13. W. Moser, instituteur au degré supérieur à Berne;
14. Madame F. Müller, institutrice à Meiringen;
15. M. Perren, instituteur à St-Etienne;
16. V. Rieder, maître secondaire à Delémont;
17. E. Schafroth, inspecteur scolaire à Interlaken;
18. Dr O. Schreyer, directeur de l'Ecole normale de Hofwil;
19. E. Schwarz, institutrice à Delémont;
20. E. Schweizer, instituteur à Rotenbaum près Berthoud;
21. R. Studer, maître secondaire à Wangen sur Aar;
22. Zürcher, instituteur au degré supérieur à Berne;
23. E. Baumgartner, instituteur à Bienne;
24. F. Buri, instituteur à Lauterbrunnen;
25. P. Fink, instituteur à Berne;
26. F. Guggisberg, instituteur à Thoun;
27. Jeanne Leuenberger, institutrice à Bienne.

A ces 27 il faut ajouter les 13 membres du Comité cantonal: nous l'avons dit au début.

12. Collecte scolaire en faveur du sanatorium « Maison Blanche » à Evillard.

Le rapporteur, Monsieur P. Stalder, ancien instituteur à Berne et membre de la direction du Sanatorium, donne un aperçu de la marche de l'établissement. Il rappelle que la Société des Instituteurs bernois a pris une grande part à la fondation et au développement du Sanatorium, ce qui oblige notre Société à collaborer à l'agrandissement de la bâtisse.

L'orateur soumet à l'assemblée des délégués la proposition suivante:

« L'Assemblée des délégués de la Société des Instituteurs bernois du 26 mai 1934 se déclare, sous réserve de l'approbation de la Direction de l'Instruction publique, d'accord de faire une collecte générale parmi la jeunesse des écoles, au cours de l'année 1935, en faveur de l'érection d'une nouvelle

Leubringen einverstanden und ist bereit, dieselbe nach Kräften zu fördern. Sie beauftragt den Kantonalvorstand mit der Organisation dieser Sammlung und ersucht die Lehrerschaft, Veranstaltungen, welche den Erfolg beeinträchtigen könnten, in diesem Jahre zu unterlassen.»

(Das vollständige Referat des Herrn P. Stalder befindet sich im Berner Schulblatt vom 14. Juli 1934, Seite 189.)

Der Antrag des Herrn Stalder wird unterstützt durch Herrn Fawer, Biel und Zentralsekretär Graf. Er wird einstimmig angenommen.

13. Arbeitsprogramm 1934/35.

Nach einem kurzen Referat des stellvertretenden Präsidenten der deutschen pädagogischen Kommission werden folgende Fragen auf das Arbeitsprogramm 1934/35 gesetzt:

1. Berufsberatung und Schule mit Einschluss der Schüler- und Lehrlingsstipendien;
2. Nationale und übernationale Erziehung.

Der Präsident der französischen pädagogischen Kommission, Herr Dr. Junod, erklärt sich im allgemeinen mit diesem Programm einverstanden. Er macht aber darauf aufmerksam, dass die jurassischen Sektionen auch noch Aufgaben erhalten von der Société pédagogique de la Suisse romande und von der Société pédagogique jurassienne. Sie werden im nächsten Jahre ihre Hauptaufmerksamkeit folgender Fragen zuwenden: La question des bourses d'études et d'apprentissage.

Verschiedenes.

14. Volksinitiative gegen Krise und Not.

Herr F. Grütter, Bern, macht aufmerksam auf die Unterschriftensammlung zugunsten der Volksinitiative gegen Krise und Not. Diese wird lanciert von der Nationalen Aktionsgemeinschaft, der auch der Schweizerische Lehrerverein angehört, vom Förderativverband des eidg. Personals und vom Gewerkschaftsbund. Herr Grütter verlangt Mitarbeit der Lehrerschaft an der Unterschriftensammlung. Der Kantonalvorstand soll die Sektionsvorstände einladen, sich an den lokalen Aktionskomitees zu beteiligen. Das Berner Schulblatt soll empfehlende Artikel bringen.

Herr Dr. Gilomen, Präsident des Kantonalvorstandes, antwortet, dass der Kantonalvorstand sich bereits mit der Sache befasst habe. Die Unterschrift unter die Initiative kann er nicht geben, bis der Schweizerische Lehrerverein Beschluss gefasst hat. Dies wird an der Delegiertenversammlung von Zürich am 7. Juli 1934 geschehen. Dagegen hat er ein Kreisschreiben an die Sektionsvorstände in Aussicht genommen. In diesem wird er die Sektionsvorstände einladen, sich an den lokalen Aktionskomitees zu beteiligen. Herr Grütter ist befriedigt; das Geschäft gibt zu keinen weiteren Bemerkungen Anlass.

bâtisse pour le Sanatorium de la «Maison Blanche», et se dit prêt à contribuer de ses forces à l'aboutissement de cette entreprise. Elle charge le Comité cantonal de l'organisation de cette collecte et invite le corps enseignant à s'abstenir, pendant l'année 1935, de toute manifestation scolaire pouvant porter préjudice au succès de cette collecte.»

(Le rapport complet de Monsieur P. Stalder se trouve publié dans «L'Ecole Bernoise» du 14 juillet 1934, page 189.)

La proposition de Monsieur Stalder est appuyée par Messieurs Fawer (Bienne) et Graf, secrétaire central. Elle est approuvée à l'unanimité.

13. Programme d'activité 1934/35.

Le suppléant du président de la commission pédagogique allemande fait un bref rapport, après quoi les questions suivantes sont portées au programme d'activité 1934/35:

1. L'école et les conseils à donner dans le choix d'une profession, et, d'autre part, les bourses scolaires et les bourses pour apprentis;
2. Education nationale et suréducation nationale.

Monsieur le Dr Junod, président de la Commission pédagogique française, se déclare d'une manière générale d'accord avec ce programme. Toutefois il attire l'attention sur le fait que les sections jurassiennes reçoivent aussi encore des problèmes à résoudre de la part de la Société pédagogique de la Suisse romande, comme aussi de la part de la Société pédagogique jurassienne. L'année prochaine elles s'occuperont principalement de «la question des bourses d'études et d'apprentissage».

Divers.

14. L'Initiative contre la crise et la misère.

Monsieur F. Grütter (Berne) rend attentif à la liste de souscription en faveur de l'initiative populaire contre la crise et la misère, initiative lancée par l'action de communauté nationale (à laquelle est également affiliée la Société suisse des Instituteurs), par l'Association fédérative du personnel au service de la Confédération et par l'Union des syndicats professionnels. Monsieur Grütter demande la collaboration du corps enseignant à la collecte des signatures. Le Comité cantonal devra inviter les Comités de section à prendre part aux travaux des comités d'action locaux. «L'Ecole Bernoise», de son côté, publiera des articles en faveur de cette campagne.

Monsieur le Dr Gilomen, président du Comité cantonal, répond que le Comité cantonal s'est déjà occupé de la chose. Avant de donner sa signature à l'initiative, il est obligé d'attendre la décision de la Société suisse des instituteurs. Cela arrivera à l'assemblée des délégués qui sera tenue à Zurich le 7 juillet 1934. En revanche, il a l'intention d'adresser une lettre circulaire à tous les Comités de section, par laquelle il les invitera à participer aux comités d'action locaux. Monsieur Grütter se déclare satisfait et l'affaire ne donne plus lieu à aucune nouvelle observation.

15. Reduktion der Mitgliederzahl der Abgeordnetenversammlung.

Herr *Hirschi*, Renan, macht darauf aufmerksam, dass eine Abgeordnetenversammlung mindestens Fr. 1000 kostet. Diese Kosten könnten reduziert werden durch Beschränkung der Zahl der Teilnehmer. Herr *Hirschi* schlägt vor, einen Abgeordneten auf die Sektion festzusetzen, entweder den Sektionspräsidenten oder ein Mitglied des Sektionsvorstandes.

Zentralsekretär *Graf* lehnt diese Anregung ab. Erstens müssen die grössern Sektionen ihrer Mitgliederzahl nach vertreten sein. Sodann ist uns eine richtige Vertretung der Sektionen, auch der kleinern, an der Abgeordnetenversammlung wichtiger als eine verhältnismässig kleine Einsparung.

Anträge werden zu diesem Geschäft nicht gestellt; es ist erledigt.

16. Lohnabbau auf dem Sekretariat.

Herr *Hirschi*, Renan, fragt an:

a. Warum ist dem Zentralsekretär der Gehalt nicht abgebaut worden?

b. Warum hat man der Angestellten, Frl. Peter das Gehalt noch erhöht in der Zeit des allgemeinen Lohnabbaues?

Präsident *Kasser* macht den Interpellanten darauf aufmerksam, dass er diese Anfragen beim Traktandum Budget hätte anbringen sollen. Wenn er auf die Sache näher eingehen wollte, so müsste Herr *Hirschi* einen Antrag auf Zurückkommen stellen. Dies geschieht nicht; der Präsident gibt daher das Wort zur Beantwortung der Anfragen an den Präsidenten des Kantonalvorstandes und an den Zentralsekretär.

Herr *Dr. Gilomen* antwortet auf die Frage a.: Der Kantonalvorstand hat die Frage des Gehaltsabbaues für den Sekretär diskutiert. Der Zentralsekretär hat ohne weiteres in einen Lohnabbau eingewilligt. Wenn der Kantonalvorstand davon absah, einen Antrag auf Lohnabbau zu stellen, so leiteten ihn zwei Motive: Zunächst wird der Zentralsekretär so gestellt wie ein stadtbernischer Mittelschulvorsteher. Die Lehrerschaft der Stadt Bern erleidet für 1934 keinen Lohnabbau. So konnte der Zentralsekretär nicht gut anders behandelt werden. Sodann hält der Kantonalvorstand dafür, dass eine Organisation, die den Lohnabbau prinzipiell bekämpft, nicht ihr eigenes Personal bei der ersten Abbaumassnahme sofort « gleichschalten » kann.

Auf Frage b. antwortet Zentralsekretär *Graf*. Das Gehalt der Frl. Peter ist gegenüber dem ihrer Vorgängerin bedeutend reduziert worden. Man hat der Frl. Peter, nachdem sie sich über ihre Tüchtigkeit und Zuverlässigkeit ausgewiesen hat, ein Dienstjahr bei ihrem frühern Prinzipal angerechnet. So steigt ihre Besoldung von Fr. 4200 auf Fr. 4800 statt nur auf Fr. 4500 wie im Anstellungsvertrag

15. Réduction du nombre des membres de l'assemblée des délégués.

Monsieur *Hirschi*, Renan, déclare que les frais de l'assemblée des délégués se montent à fr. 1000, au bas mot. Cette dépense pourrait être réduite en restreignant le nombre des participants. Monsieur *Hirschi* propose donc de déléguer un mandataire par section, soit le président de section ou un membre du Comité de section.

Monsieur *Graf*, secrétaire central, repousse cette proposition. D'abord les grandes sections doivent être représentées dans la proportion du chiffre de leurs membres. D'autre part, une représentation équitable des sections (des plus petites aussi) à l'assemblée des délégués nous paraît plus importante qu'une économie relativement minime à opérer.

Aucune proposition n'étant présentée à ce sujet, l'affaire est liquidée.

16. Réduction des traitements au Secrétariat.

Monsieur *Hirschi*, Renan, demande:

a. Pourquoi le traitement du Secrétaire central n'a-t-il pas été diminué?

b. Pourquoi a-t-on encore augmenté le salaire de l'employée, M^{lle} Peter, à un moment où l'on tend vers la baisse des traitements?

Monsieur *Kasser*, président, fait remarquer à l'interpellateur que ces questions eussent dû être posées lors du tractandum relatif au budget, et que si on désirait examiner la question de plus près, Monsieur *Hirschi* devrait faire une proposition à cet effet. Cela n'ayant pas lieu, le président de l'assemblée donne la parole à Monsieur le président du Comité cantonal et à Monsieur le secrétaire central, afin que ceux-ci répondent aux questions soulevées.

Monsieur le Dr *Gilomen* répond à la première demande: Le Comité cantonal a discuté la question de la réduction du traitement du secrétaire. Monsieur le secrétaire a, sans autre, consenti à une diminution de ses honoraires. Si le comité cantonal a décliné de proposer un abaissement de traitement, c'est pour les deux motifs suivants: D'abord, le secrétaire central est sur le même pied qu'un directeur d'école moyenne bernoise. Le corps enseignant de la ville de Berne ne subit pas de diminution de salaire en 1934. Il n'était donc pas juste de traiter le secrétaire central d'une autre manière. D'ailleurs, le Comité cantonal estime qu'une organisation qui, en principe, lutte contre la réduction des traitements, ne peut à la première mesure de diminution réduire immédiatement et uniquement les salaires de son propre personnel.

Monsieur *Graf*, secrétaire central, répond à la seconde question. Le salaire de M^{lle} Peter, par rapport à celui de sa devancière, a été réduit considérablement. Après que M^{lle} Peter eut donné des preuves de capacité et d'un travail consciencieux et sûr, on lui a pris en considération une année de service effectuée chez son ancien patron. Son traitement a donc passé de fr. 4200 à fr. 4800, au lieu de n'atteindre que fr. 4500, comme cela avait été prévu

vorgesehen war. Der Kantonalvorstand hat das Recht, die Besoldung im Rahmen von Fr. 4200 bis Fr. 6000 festzusetzen.

Herr *Hirschi* ist von der Auskunft befriedigt, namentlich im Hinblick darauf, dass der Zentralsekretär von sich aus den Lohnabbau auf sich nehmen wollte.

Schluss der Tagung.

Damit ist die Traktandenliste erschöpft. Herr Präsident *Kasser* dankt in warmen Worten den ausscheidenden Mitgliedern des Kantonalvorstandes und schliesst um 12 Uhr die Versammlung.

Für das Bureau der Abgeordnetenversammlung des Bernischen Lehrervereins,

Der Präsident: *W. Kasser*. Der Sekretär: *O. Graf*.

dans le contrat d'engagement. Le Comité cantonal a le droit de fixer ce salaire dans les limites de fr. 4200 à fr. 6000.

Monsieur *Hirschi* se déclare satisfait de ces explications et surtout de ce que le secrétaire central s'était montré disposé à accepter une réduction de son traitement.

Clôture de l'assemblée.

La liste des tractanda étant épuisée, Monsieur *Kasser*, président, remercie chaleureusement les membres du Comité cantonal sortant de charges. L'assemblée est close à midi.

Au nom du bureau de l'assemblée des délégués de la Société des Instituteurs bernois,

Le président: *W. Kasser*. Le secrétaire: *O. Graf*.

Journal de classe, registre et livret scolaires.

La section de Moutier a mis à l'étude ces diverses questions et a chargé une commission de cinq membres de lui présenter ses rapport et conclusions. Nous donnerons aujourd'hui et dans nos prochains numéros l'essentiel du travail de M. Borel, instituteur à Châtelat, rapporteur de la commission. Bien qu'il concerne exclusivement l'enseignement primaire, les collègues de l'enseignement secondaire y puiseront certainement aussi des suggestions.

Notre tâche était de voir s'il y a lieu de donner des directives quant à l'emploi du Journal de classe; d'établir si le plan spécial d'enseignement est susceptible de se plier à un schéma quasi uniforme.

Nous devons en outre examiner s'il ne serait pas possible d'apporter des améliorations dans la rédaction et l'ordonnance des rubriques du Registre d'école et, en quatrième lieu, chercher par quels moyens on pourrait faire du Livret scolaire une pièce officielle s'adaptant aux conceptions de la vie actuelle.

Le Journal de classe.

Suivant nos observations personnelles et les appréciations des collègues que nous avons consultés, nous avons pu nous rendre compte que le Journal de classe est utilisé de si diverses façons, qu'on ne peut proposer quoi que ce soit en fait de directives. Le Journal de classe n'étant pas un registre officiel, ni obligatoire, l'emploi qu'on en fait s'explique aisément.

Etudions rapidement quelques conceptions, prises au hasard.

Certains instituteurs inscrivent dans leur Journal de classe les leçons qu'ils donneront le lendemain. Ils établissent ainsi leur plan de travail quotidien la veille. C'est dans ce but-là précisément que le Journal de classe a été fait; il convient aux classes à une ou deux années scolaires.

Mais, si nous demandons au maître d'une classe de 4 ou 5 années scolaires, comment il utilise son

Journal il nous répond presque toujours que malgré toute sa bonne volonté il lui arrive souvent de ne pas pouvoir remplir le programme qu'il avait dûment préparé la veille. Pour ceux qui dirigent une classe unique, les incidents qui bouleversent le plan établi sont encore plus fréquents.

Qu'inscrit-on dans son Journal de classe?

Les leçons prévues, les exercices à faire, à appliquer, à corriger, les absences.

D'aucuns y inscrivent tout ce qui a trait à l'école: arrivées et départs d'élèves, distribution de plumes, de crayons; observations personnelles concernant les écoliers. Certains y notent la température du jour, la pluie, le beau temps, etc.

D'autres encore inscrivent leur leçons après les avoir données.

Quelle est la valeur du journal?

Elle diffère suivant les maîtres, suivant les classes, suivant la méthode.

Un Journal de classe dans lequel n'est inscrit l'enseignement que d'une année scolaire devient une valeur lorsqu'il est consciencieusement tenu à jour, par le simple fait qu'il est l'expression de l'enseignement d'une classe prise isolément. Il devient au cours des ans un repère précis parmi les nombreux journaux conçus sur le même plan. On le consulte avec fruit.

Le Journal d'une classe à neuf années d'enseignement est beaucoup plus complexe. Les inscriptions y fourmillent si le maître inscrit tout dans son livre. Malheureusement, leur examen rétrospectif perd en netteté parce qu'il est difficile d'analyser les données qu'il renferme. Certains instituteurs ne consultent jamais ces anciens journaux de classe.

C'est pour ces diverses raisons que la Commission de révision a estimé impossible de fixer une base qui puisse logiquement s'appliquer à toutes les conditions de travail et à toutes les conceptions du corps pédagogique.

Elle estime donc, en conséquence, *qu'on doit laisser à l'appréciation de chaque institutrice et de chaque instituteur, la méthode à employer.*

Le plan spécial.

Plus encore que le Journal de classe le plan spécial est sujet à variation dans sa forme et dans son esprit, suivant les milieux sociaux et les conditions particulières à chaque classe.

Ici aussi, *le maître, afin de ne pas être contraint dans l'application de sa méthode, doit être laissé seul juge en la matière.*

Le Registre d'école.

Avant d'aborder l'étude du Livret scolaire, seule pièce officielle intéressante, parce qu'ayant une grande portée sociale, consacrons quelques instants à notre Registre d'école, rébarbatif en tous points.

Nous aurons ainsi « mangé notre pain noir le premier » et pourrons, l'esprit libre, étudier sérieusement la seconde de nos pièces obligatoires.

Celui qui, sans parti pris, examine un registre scolaire, y trouve bien des défauts, bien des illogismes.

Ainsi, au lieu d'inscrire les changements de domiciles en regard de l'état-civil des élèves, on les fait figurer dans une page entière, page 9, en octroyant aux dates la moitié de l'espace disponible.

Ne serait-il pas plus logique de relater ces changements sur la première demi-page intercalée, suffisamment large pour cet usage ?

Pour l'inscription des absences, nous avons actuellement à notre disposition 6 colonnes pour le semestre d'été sans compter celle d'octobre qui, elle aussi, fait partie de l'été.

En règle générale on n'enseigne en été que pendant quinze ou seize semaines au maximum.

Cinq colonnes pour cinq périodes de 4 semaines sont amplement suffisantes et auraient leur place indiquée sur la seconde page du premier feuillet intercalaire.

Les 5 mois de novembre à mars placés vis-à-vis complèteraient avantageusement le tableau des absences qui pourrait être consulté sans feuilleter le registre.

Voyons maintenant quelle place nous devons réserver à l'inscription des notes des bulletins scolaires.

Actuellement nous donnons trois bulletins par an, mais nous proposons, et ce point de vue sera à défendre dans l'étude du Livret scolaire, nous proposons de ne donner que deux bulletins par an, soit un à la fin du semestre d'été et un à la fin de l'année scolaire.

Les deux séries de notes trouveraient place sur la 4^e page intercalaire et sur la suivante n° 9, disponible par suite de son transfert page 3.

L'espace en cet endroit étant trop grand, on pourrait y placer, dans le bord de droite, la récapitulation des absences individuelles.

On aurait ainsi la possibilité de contrôler les absences, par période, par mois et annuelles, sans avoir derechef à tourner des feuillets.

Actuellement, on est obligé d'en tourner trois pour découvrir, bien caché, le total mentionné plus haut.

Cette disposition et ces changements permettraient de supprimer la troisième feuille intercalée et ceci pour les deux séries de pages identiques.

Que trouverons-nous à la page 18 ?

Une récapitulation des heures de classe.

Que diable vient faire une récapitulation en cet endroit ?

Dans un ouvrage bien pensé, les récapitulations suivent; elles ne précèdent pas.

Les pages 18 et 19 doivent être réservées aux heures de classe; leur récapitulation suivra à la page 20.

Continuons notre examen.

La page des observations des différentes autorités scolaires ne donne lieu à aucune critique; celle réservée aux signatures des personnes visitant la classe non plus.

Quant aux contrôles de l'enseignement de la gymnastique, pages 23, 24 et 26: trois pages pour une seule branche!

Immédiatement on compte les pages réservées aux autres disciplines.

Deux pour inscrire les heures de classe, page 20 et 21.

Une demi-page de récapitulation.

Une page pour les données statistiques du travail annuel total; soit 3½ pages.

Nous ne voudrions pas nier l'influence bienfaisante de la gymnastique, mais il est incontestable que cette branche d'enseignement occupe beaucoup trop de place dans notre registre. Sans paraître ridicules, nous pouvons parfaitement supprimer la page 24 inutile et d'ailleurs effarante au point de vue disposition.

Il y aurait également lieu de moderniser sa sœur jumelle, page 26, en supprimant, par exemple: Cannes en fer! vu qu'il y a longtemps que lesdites cannes servent à tous les usages, sauf à la culture physique.

Toutes les données statistiques de cette page pourraient fort bien être concentrées sur une demi page.

Nous aurions ainsi 3½ pages pour l'enseignement global et 1½ page pour la gymnastique, ce qui est déjà beaucoup.

Cette simplification, indiquée par le bon sens, sans diminuer en quoi que ce soit la valeur statistique des tableaux modernisés, accorde à

la culture physique l'importance qu'elle a par rapport aux autres disciplines.

Si l'on argue qu'au point de vue de technique typographique, il est impossible ou même difficile de changer quelque chose, nous ne le croirons pas, car en imprimerie — et nous parlons en connaissance de cause — on fait ce que l'on veut, si on le veut bien.

Quant à la couverture du registre, nous estimons qu'il serait préférable de la conserver cartonnée, ceci afin d'avoir nos archives en meilleur ordre. Les couvertures souples risquent de se plier lorsqu'on remet le registre en place en le glissant entre d'autres livres.

Voilà, brièvement indiquées, les considérations générales que la Commission a jugé nécessaire de vous communiquer concernant le Registre d'école.

Elle a cherché, par ses faibles moyens, à mettre un peu d'ordre dans la disposition fantaisiste de notre registre, sans toucher à l'essence même des différentes rubriques.

Aucune question légale n'a été soulevée, sauf celle qui consiste à supprimer le bulletin de Noël, suppression qui sera discutée dans l'étude du Livret scolaire comme nous l'avons dit plus haut.

(A suivre.)

Stella Jurensis.

Communications du Comité.

Le silence n'est pas toujours le signe de la mort ou de l'inactivité. Nous nous sommes tus un temps pour vous permettre d'agir, vous, Stelliens du Jura, et de rapporter sur le résultat de vos actes. Ce que nous avons reçu est totalement insuffisant. Nous nous demandons pourquoi les sections du Centre et du Nord ne veulent pas se réunir. Nous le comprenons d'autant moins dans le Sud que rien n'est plus facile à organiser. Une simple convocation dans l'E. B. et tous les camarades qui ont le cœur à la bonne place — nous savons qu'il en reste — répondront à l'appel. Faut-il des déplacements et des banquets offerts pour aller voir ses amis dans le village voisin? Même la pauvreté reconnue des fonctionnaires ne doit pas être un obstacle à ces récréations précieuses.

Nous savons bien qu'une désastreuse indifférence règne chez les Stelliens, aussi nous nous adressons à ceux qui considèrent encore Stella comme le seul milieu où l'on se sent absolument libre. Nous avons observé que la camaraderie stellienne est la seule vraie et la seule durable. Au service militaire, dans la politique, dans les sociétés locales et même dans les collèges, on ne rencontre pas de sentiments aussi fraternels et spontanés. Nous affirmons que le fait de se trouver au milieu d'une assemblée de Stelliens, si réduite soit-elle, constitue pour nous un saint privilège. Nous avons tous la même vie, les mêmes charges et les mêmes occupations — célibataires ou non — et les raisons qui vous retiennent à la maison au moment d'une assemblée de Stella et qui vous font dire: « Je ne peux pas! » sont

trop souvent banales et ridicules. Nous ne voulons pas les entendre puisque chacun de nous les imagine très bien, puisque chacun de nous pourrait les invoquer. N'attachons pas plus de prix qu'il ne faut aux médiocres fonctions accessoires dont on charge ou dont se chargent les pédagogues! Nous reconnaissons quand même qu'il se trouve parfois un deuil véritable ou une maladie sérieuse au bénéfice des absents. Que penser de l'ami S. qui ne peut plus venir à une réunion dans son propre village parce qu'il convolera dans six mois! Nous rappelons à tous les Stelliens que cette année est peut-être la dernière de l'existence de Vieille-Stella dans sa forme de société organisée, qu'il dépend de vous qu'il en soit ainsi comme il dépend de vous aussi qu'elle retrouve une nouvelle raison d'être et une belle activité.

Nous résumons cette première partie en priant les chefs des différentes sections de convoquer leurs amis sans plus de retard et nous leur assurons un succès qui dépassera les plus larges prévisions. L'assemblée générale des sections, en novembre, doit grouper, c'est le chiffre que le comité a décidé d'atteindre, cent Stelliens et ce sera le premier acte préparatoire de la grande fête du Centenaire — si nous ne faisons erreur — de l'Ecole normale des instituteurs que son directeur actuel, M. le Dr Moine, organisera avec le concours de tous en 1935.

« Les Jeunes ». Nous avons eu une assemblée commune à Porrentruy le soir de l'Ascension, au Stamm du Simplon. Tous les « Jeunes » étaient présents ainsi qu'une dizaine de « Vieux ». Le président des Jeunes ouvre la séance et le président des Vieux présente la question stellienne et dirige les débats qui durent de 20.30—00.30 sous la garde trop attentionnée de la police bernoise. L'organisation de l'A. G. fait l'objet de toutes les discussions. Il est décidé que Jeune-Stella préparera le programme récréatif de l'A. G. à savoir: une comédie, 2 chœurs, 2 morceaux de musique. Les Jeunes s'engagent à donner un spectacle parfait conseillés et aidés par MM. Moine, directeur, Berlincourt, professeur de français et Feignoux, directeur. Jeune Stella s'occupera également d'une collecte auprès de tous les Stelliens du Jura, spécialement auprès des Vieux qui sont dispensés de la cotisation et qui s'en plaignent, afin d'éviter une catastrophe financière comme ce fut le cas à Delémont l'an dernier. L'organisation d'une soirée-bal nécessite une somme de 400 à 500 frs. En outre, il faut tout tenter pour réaliser un bénéfice afin de pouvoir récompenser les Jeunes qui auront fourni un long travail. Le comité des Vieux prend à sa charge l'organisation matérielle de l'A. G. et règle toutes les dépenses contrôlées par lui: locations diverses, imprimés, etc. Les deux tiers du bénéfice éventuel seront versés à la caisse des Jeunes et le reste à leur disposition dans la caisse de V. S. pour des circonstances spéciales sur décision du comité des Vieux. Ces mesures sont dictées par le fait que les Jeunes nous ont présenté l'an dernier des comptes inacceptables afin d'obtenir de notre caisse plusieurs subventions extraordinaires assez élevées.

Les vacances vont commencer et les Jeunes passeront pour la collecte. Nous ferons le plus librement du monde des dons en nature ou en espèces et même si nous ne pouvons pas donner, nous recevrons cordialement ces

visiteurs qui sont les cadets de la corporation et qui sont où nous étions il y a X années.

Nous répétons qu'il n'y a aucune obligation de donner, mais nous invitons les quêteurs à se présenter partout sans aucune exception.

Au sujet de l'A. G., les Jeunes s'occuperont encore de la réclame verbale; il faut que par eux la salle de bal soit pleine de Stelliens d'abord, de collègues masculins et féminins ensuite et enfin de toutes les personnes sympathiques que les Stelliens réussiront à attirer à Porrentruy. Cette soirée-bal doit être un événement simple, heureux, réconfortant. M. Serge Berlincourt, nouveau professeur de français à l'Ecole normale, sera présenté aux anciens élèves et donnera une brève conférence sur un sujet d'histoire ou de littérature.

Pour la partie administrative de l'A. G., le comité attend les propositions des sections ou des membres. Quelles questions voulez-vous discuter? La date de l'A. G. sera publiée au moins un mois à l'avance; pour l'instant, nous savons qu'elle aura lieu en novembre.

« Les Vieux ». A Porrentruy, nous regrettons que des querelles politiques nuisent à la formation d'une belle et forte section. Dans le Sud, il y a aussi des collègues fascistes, socialistes, communistes peut-être; nos réunions n'en sont pas moins chaudes et fraternelles. L'Ajoie ne doit pas donner l'exemple de la division. La politique négative des partis ne vaut pas qu'on se casse la figure pour elle et si malgré cela des collègues éprouvent l'humaine envie de se tirer les oreilles ou de se mesurer sur le ring, nous leur accordons le droit de le faire toute l'année, mais nous les prions de suspendre leurs luttes homériques pendant quelques heures annuelles au nom et en souvenir de Stella. La politique est une chose, Stella en est une autre. Que Poupon lance son appel et vous aurez, chers Stelliens de l'Ajoie, une réunion très agréable. Nos amis Feignoux, Jolidon, Poupon, Beuchât auront besoin de vous tous pour l'organisation de l'A. G. qui aura lieu dans votre capitale. Laissez parler vos souvenirs et gardez vos forces pour des luttes plus grandes dont le champ dépassera l'aire de votre ville. (Nous attendons encore le rapport Jolidon?)

Nous vous devons aussi quelques mots au sujet de l'assemblée de Chasseral. Polo vous a parlé du succès très grand de ces deux journées joyeuses. Nous avons discuté longuement, là-haut, de l'avenir de Stella et des propositions intéressantes ont été faites. En voici l'une ou l'autre; elles seront naturellement reprises en A. G. Stella devrait travailler à la création d'un fonds important dont les intérêts seraient employés à des fins utiles ou agréables. Junod pense à des courses ou des voyages d'étude pour les Jeunes Stelliens de première. Liechti propose la construction d'un chalet à l'usage des Stelliens dans un site à découvrir ou simplement la location, pour la saison d'été, d'un chalet où les membres de Stella, Jeunes et Vieux, pourraient passer leurs vacances. Cette seconde proposition aurait l'avantage de nous permettre de varier le lieu: un an aux Diablerets, un an dans l'Oberland bernois, ou à Glaris, ou aux Grisons. « Le Chalet de Stella », cette idée est pleine de promesses. L'exemple des Bâlois sur Moron,

en plus petit. Nous oublions peut-être d'autres propositions intéressantes, mais elles sont toutes basées sur le capital, sur un capital commun, collectif. Il s'agirait donc d'étudier les moyens de réunir ce capital et de l'utiliser selon les désirs de la majorité.

Pour l'A. G. on demande que la question du transport à Porrentruy soit étudiée. Ou bien nous profiterons des billets C. F. F. de fin de semaine s'ils sont prévus pour l'hiver 1934/35 ou bien nous utiliserons l'autocar pour recueillir en chemin les Stelliens dispersés. Nous veillerons en tous cas à ce que les frais de participation à l'A. G. soient réduits au minimum: transport, logement et banquet.

Les Stelliens du Sud se réuniront encore à Chasseral cette année probablement en octobre. D'autre part, nous organiserons pour septembre une autre assemblée pour les Stelliens du Centre à Moron. Ce mont, désert et inconnu il y a trois ans, possède aujourd'hui quatre chalets-hôtels de pierre très confortables pouvant loger au total trois cents touristes. Il faut aller voir la station de Moron et nous invitons les Stelliens du centre à préparer dès maintenant, par la réclame, les journées stelliennes de Moron.

Les jeunes Stelliens nous prient de communiquer à tous les Vieux que leurs séances ont lieu le jeudi soir au Simplon et ils y invitent chaleureusement tous ceux qui veulent revivre un instant le temps des couleurs violet-or!

Pour le comité des Vieux:
Le Président.

Société pédagogique romande.

I. Comptes généraux de la S. P. R. pour 1932 et 1933.

A. Résumé des comptes annuels.

a. Recettes.	1932 Fr.	1933 Fr.
1. Cotisations	5 654. —	5 407. —
2. Versements Payot pour « Educateur »	3 800. —	3 200. —
3. Versements des Sociétés d'assurances	411. 95	417. 95
4. Intérêts des capitaux	126. 60	101. —
5. Recettes diverses	201. 35	222. 10
Totaux	10 193. 90	9 348. 05

b. Dépenses.

1. Rédacteurs et collaborateurs	5 994. 50	5 459. 10
2. Frais de rédaction. Comité de rédaction	754. 35	518. 10
3. Séances du Bureau et du Comité central.	1 461. 25	640. 10
4. Frais d'administration	599. 15	463. 90
5. Délégations	121. 60	484. 70
6. Subventions et cotisations	1 183. 60	1 029. 55
7. Divers	522. 30	727. 45
Totaux	10 636. 75	9 322. 90
Bénéfice de l'exercice	—.	25. 15
Déficit de l'exercice	442. 85	—.

<i>B. Fonds de réserve.</i>	1932 Fr.	1933 Fr.
1. Carnet d'épargne au 1 ^{er} janvier	12 925. —	13 345. 05
2. Intérêts.	420. 05	400. 35
Totaux au 31 décembre . .	13 345. 05	13 745. 40

C. Fortune.

Fonds de réserve.	13 345. 05	13 745. 40
En caisse ou en dépôt	2 320. 50	2 345. 65
Totaux	15 665. 55	16 091. 05

II. Caisse de secours.

A. Résumé des comptes.

a. Recettes.

1. Versements de M. Payot pour agenda Pestalozzi	500. —	500. —
2. Dons: Imprimeries Réunies et autres	108. —	100. —
3. Intérêts des obligations C.F.V.	621. 20	617. 55
Totaux	1 229. 20	1 217. 55

b. Dépenses.

1. Secours payés	300. —	200. 40
2. Subventions.	300. —	200. —
3. Divers	421. 80	461. 90
4. Réserve.	200. —	1 000. —
Totaux	1 221. 80	1 862. 30
Bénéfice de l'exercice	7. 40	—.
Déficit	—.	644. 15

<i>B. Fonds de réserve.</i>	1932 Fr.	1933 Fr.
Carnet d'épargne: valeur au 1 ^{er} janvier.	7 187. 55	7 620. 75
Carnet d'épargne: versements .	200. —	—.
Carnet d'épargne: intérêts. . .	233. 20	228. 45
Carnet d'épargne: valeur au 31 décembre	7 620. 75	7 849. 20
Obligations C. F. V.	14 000. —	15 000. —
Totaux au 31 décembre	21 620. 75	22 849. 20

C. Fortune.

Fonds de réserve.	21 620. 75	22 849. 20
En caisse ou en dépôt B. C. V.	2 174. 15	1 529. 40
Totaux	23 794. 90	24 378. 60
Augmentation	440. 60	583. 70

III. Effectifs de la S. P. R.

<i>a. Membres des Sections.</i>	1932	1933
Vaud	1331	1315
Genève: Messieurs	163	161
Dames	287	282
Neuchâtel	487	472
Jura: abonnés.	84	68
non-abonnés.	526	543

b. Non-membres des Sections.

Vaud	63	58
Genève	14	12
Neuchâtel	19	19
Suisse.	14	11
Totaux	2998	2941

« Bulletin corporatif ».

Mitteilungen des Sekretariats — Communications du Secrétariat.

Bernischer Lehrerverein.

Stellvertretungskasse.

Die Sektionskassiere werden ersucht, die Beiträge für die Stellvertretungskasse pro Sommersemester 1934 einzuziehen. Diese betragen:

1. Sektion Bern-Stadt:

für Primarlehrer	Fr. 13. —
für Primarlehrerinnen	» 25. —

2. Sektion Biel-Stadt:

für Primarlehrer	Fr. 8. —
für Primarlehrerinnen	» 18. —

3. Uebrige Sektionen:

für Primarlehrer	Fr. 5. —
für Primarlehrerinnen	» 10. —

Die Beiträge sind spätestens bis *Ende September 1934* dem Sekretariat des Bernischen Lehrervereins (Postcheck Nr. III 107) einzusenden.

Wir machen die Sektionskassiere darauf aufmerksam, dass Kontrollen der Mitgliederbeiträge und Nachnahmekarten auf dem Sekretariat erhältlich sind.

Sekretariat des Bernischen Lehrervereins.

Société des Instituteurs bernois.

Caisse de remplacement.

Les caissiers de section sont priés de percevoir les cotisations à la Caisse de remplacement, pour le semestre d'été 1934. Ce sont les montants suivants:

1^o Section de Berne-ville:

pour maîtres primaires	fr. 13. —
pour maîtresses primaires	» 25. —

2^o Section de Bienne-ville:

pour maîtres primaires	fr. 8. —
pour maîtresses primaires	» 18. —

3^o Autres sections:

pour maîtres primaires	fr. 5. —
pour maîtresses primaires	» 10. —

Prière de faire parvenir ces montants, *jusqu'au 30 septembre 1934* au plus tard, au Secrétariat de la Société des Instituteurs bernois (chèque postal n° III 107).

Nous vous rendons attentifs à ce que des contrôles de cotisations et des cartes de remboursement sont à disposition des caissiers de section au Secrétariat.

*Le Secrétariat
de la Société des Instituteurs bernois.*

Bernischer Mittellehrerverein.

Einkassierung der Mitgliederbeiträge.

Die Sektionskassiere des Bernischen Mittellehrervereins werden ersucht, die Beiträge für das Sommersemester 1934 einzuziehen. Gemäss Beschluss der Delegiertenversammlung beträgt der Jahresbeitrag Fr. 26. — (Fr. 24. — für den Bernischen Lehrerverein, Fr. 2. — für den Bernischen Mittellehrerverein). Pro Sommersemester sind deshalb einzukassieren für die Zentralkasse Fr. 13. —. Dazu kommt der Beitrag für den Schweizerischen Lehrerverein mit Fr. 2. —. Die Mitglieder haben also pro Sommersemester Fr. 15. — zu bezahlen.

Die Beiträge sind spätestens bis Ende September 1934 dem Sekretariat des Bernischen Lehrervereins (Postcheck Nr. III 107) einzusenden.

Wir machen die Sektionskassiere darauf aufmerksam, dass Kontrollen der Mitgliederbeiträge und Nachnahmekarten auf dem Sekretariat erhältlich sind.

Sekretariat des Bernischen Lehrervereins.

Bernischer Gymnasiallehrerverein (B. G. L. V.).

Die Mitgliederbeiträge für das Sommersemester 1934 sind folgendermassen festgesetzt worden:

a) Für die Kollegen von Burgdorf und Pruntrut:

An die Zentralkasse	Fr. 13. —
An den Schweiz. Lehrerverein	» 2. —
Zusammen	Fr. 15. —

b) Für die Kollegen von Bern:

An die Zentralkasse	Fr. 13. —
An den Schweiz. Lehrerverein	» 2. —
½ Beitrag der Sektion Bern-Stadt.	» 2. 50
Zusammen	Fr. 17. 50

Société bernoise des Maîtres aux écoles moyennes.

Encaissement des cotisations.

Les caissiers de section de la Société bernoise des Maîtres aux écoles moyennes sont priés de percevoir les cotisations du semestre d'été 1934. D'après la décision de l'assemblée des délégués, la cotisation annuelle se monte à fr. 26. — (fr. 24. — pour la Société des Instituteurs bernois, fr. 2. — pour la Société bernoise des Maîtres aux écoles moyennes). Il s'agit donc d'encaisser, pour la Caisse centrale, la somme de fr. 13. — pour le premier semestre. Il faut ajouter à cela la contribution de fr. 2. — à la Société suisse des Instituteurs et à la « Romande ». Les membres ont donc à verser fr. 15. — pour le premier semestre 1934.

Prière de faire parvenir ce montant jusqu'au 30 septembre 1934 au plus tard, au Secrétariat de la Société des Instituteurs bernois (chèque postal n° III 107).

Nous vous rendons attentifs à ce que des contrôles de cotisations et des cartes de remboursement sont à disposition des caissiers de section au Secrétariat.

*Le Secrétariat
de la Société des Instituteurs bernois.*

c) Für die Kollegen von Biel:

An die Zentralkasse.	Fr. 13. —
An den Schweiz. Lehrerverein	» 2. —
Beitrag der Sektion Biel	» 3. 50
Zusammen	Fr. 18. 50

Die Mitglieder werden ersucht, die Einzahlungsscheine zu benutzen, die in den verschiedenen Gymnasien niedergelegt sind, und ihre Beiträge spätestens bis zum 10. September 1934 einzusenden (Postcheckkonto IVa 2093).

Der Kassier:

F. Widmer, Gymn.-Lehrer, Pruntrut.

Biel café Dufour

Telephon 40.62. Schöner Saal für Vereine und Schulen. Prima Küche. 249

Frau R. Tüller-Pulver.

Kandersteg

Hotel Kurhaus

Grosse Räume und Garten. Für Schulen und Vereine günstige Bedingungen. (Mit Auto kommend, nächster Weg zum Oeschinensee.) Pensionspreis von Fr. 9.— an.

Gleiches Haus:

Hotel Blüemlisalp

Zentrale Lage, mit grossem Garten. Gut und billig. Pensionspreis Fr. 8.—.

Höflich empfiehlt sich: Familie **Jb. Reichen-Wandfluh**

Kurhaus und Wildpark Rothöhe

bei Oberburg-Burgdorf. Wunderbare Rundschau. Grosser Wildpark. Lohnender Ausflug für Familien, Schulen und Gesellschaften. Idealer Ferienaufenthalt. Pensionspreis Fr. 6.— bis 7.—. Telephon Burgdorf 23.

Spiez Alkoholfreies Restaurant

Gemeindestube, an der Hauptstrasse, 3 Minuten vom Bahnhof. Empfiehlt sich Schulen, Privaten und Vereinen. Schulen Ermässigung. — Pensionspreise. — Gute Küche. Telephon 67.93.

184

THUN Alkoholfreie Restaurants der Frauenvereine

Schloss Schadau

Telephon 500. Grosser Park Mittagessen, Abendessen Nachmittagsstee, Pâtisserie

alkoholfreie Getränke. Schulen und Vereinen bestens empfohlen.

Thunerstube

Bälliz 54, Telephon 14.52. Mahlzeiten in verschiedenen Preislagen. Modern eingerichtete Gastzimmer mit fliesen-

dem Wasser. Billige Preise.

193

Schulreisen zu den Beatushöhlen

223 am Thunersee. Es empfiehlt sich das **alkoholfreie Gasthaus Beatus Hospiz** (5 Min. von den Höhlen). Gute Kuchen, bill. Essen. Tel. 6.55. F. Egli-Kuhn.

MÖBEL

für jeden Stand fabriziert
die

MÖBELFABRIK WORB

E. Schwaller

Besuchen Sie die
sehenswerte Ausstellung

Solidarität

üben, heisst:
bei jedem Kauf die Inserenten
berücksichtigen, denn sie tragen
kein Geringes dazu bei,
dass unser Schulblatt
nach Ihren Wünschen gestaltet
werden kann.

Es ist oft schwer . . .
das Richtige unter all den
ähnlichen Produkten heraus-
zufinden. Darum denken Sie
das nächste Mal daran! Wenn
Sie putzen, dann nur . . .

WEMÜ

-Reinigungs- und Poliercreme
-Putzseife
-Metallputzmittel
-Fleckenwasser

WEMÜ A.-G., Maulbeerstrasse 7
Bern, Telefon 28.348 191

Sämtliches Material für Ihre Ferienarbeiten

finden Sie in
grosser Auswahl
im Handarbeits-
Spezialgeschäft

Frieda Brand

Waisenhausplatz 14
Bern

Gustav Lutschg, Bern

Atelier für Kunstgeigenbau. Herrengasse 11

Total-Ausverkauf

wegen Geschäftsaufgabe, von alten
und neuen Violinen, Violen, Celli,
Bogen usw. zu äusserst reduzierten
Preisen

Telephon 35.848 . Geschäft bis 18 Uhr offen

Für den Gärtner, Handwerker, Landwirt, Hausbesitzer!

Grösste Sicherheit, denkbar
einfachste Konstruktion, leichtes
Gewicht, hervorragende Qualität
und billigste Preise, das sind
die Vorzüge
dieser auf fünf Arten
verstellbaren, neuen
U. Frei's



• gesetzl. geschützt
Tel. 294 O. Richei & Cie., Leiternversand, Langenthal
Prospekte kostenlos Auf Wunsch Teilzahlungen

Die neue Schrift

Schüler-Alfabetkarten . Gratismuster bei

Walter Reif, Niedergerlafingen (Solothurn)
Gewerbelehrer

ALPINA Berg- und Sportschuhe enttäuschen nicht,
denn es ist **Schuhmacher-Handarbeit** von
E. Minder, Schuhmachermeister und Schuhgeschäft,
Huttwil. Tel. 160. Verlangen Sie Preisliste und Musterschuhe!

EGGEMANN Kohlen

Wir empfehlen uns der
tit. Lehrerschaft für die
Lieferung sämtl. Brenn-
materialien.

Markt. 37 . Tel. 21.251

E. Eggemann - Kohlenkontor Bern A.-G.

Physiklehrer

verlangen sofort unsere interessanten Prospekte für
unsere schweizerischen Lehrmodelle für Radiotechnik

Radio-Labor A.-G., Basel

Dr. K. Baumann

Innere Margarethenstrasse 5

H. Böhme-Sterchi

Aktiengesellschaft

Bern

Gegr. 1866

(Bürgerhaus) Neuengasse Nr. 20 - Telephon Nr. 21.971

Spezialhaus für sämtliche Kunstartikel - Grosse Aus-
wahl in Malschachteln. Oel, Tempera und Aquarell 39